Jean-Charles RIOULT
Chef de Projets

Jawad RAIS
Chargé de Concertation

Antoine BORÉ
Chef de Projets
Développement & Concertation

Comité de projet

Ferme éolienne des Champs Bleus

Communes de Civray et Saugy

26/08/2026 – 19h

VOLKSWIND

Axpo Group

Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET

VOLKSWIND
Axpo Group

01 Contexte énergétique

VOLKSWIND

Axpo Group

On a besoin des EnR ! (Les futurs énergétiques 2050 – RTE)

N03	N2	N1	M23	M1	M0
EnR + nouveau nucléaire 3	EnR + nouveau nucléaire 2	EnR + nouveau nucléaire 1	EnR grands parcs	Répartition diffuse	100% EnR en 2050
50% EnR **50% Nucléaire**	**64% EnR** **36% Nucléaire**	**74% EnR** **26% Nucléaire**	**87% EnR** **13% Nucléaire**	**87% EnR** **13% Nucléaire**	**100% EnR**

Trajectoire industrielle maximale atteignable par la filière nucléaire

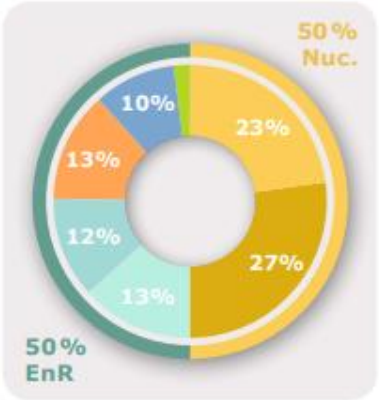

Éolien terrestre
~ 43GW

Sachant que la capacité installée fin 2024 était de **23,5 GW** d'éolien terrestre

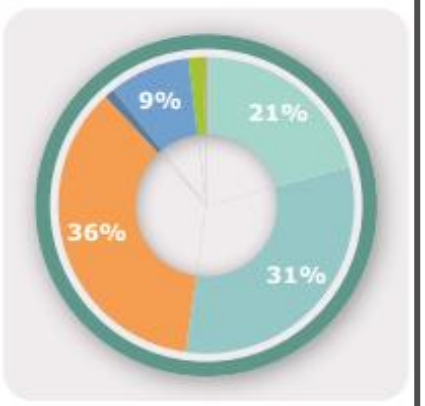

Éolien terrestre
~ 74GW

VOLKSWIND
Axpo Group

Bilan et objectifs en France

Développement de l'éolien terrestre
(PPE / Programmation Pluriannuelle de l'Energie)

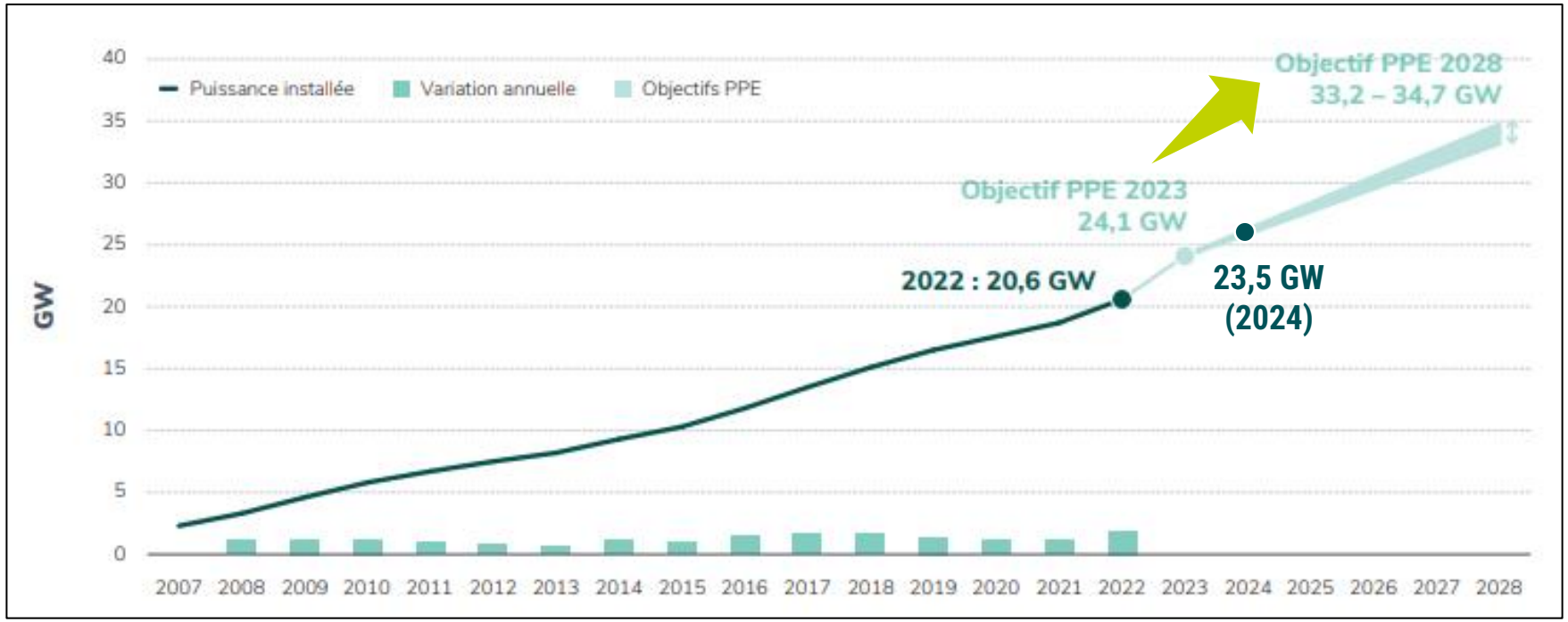

Bilan et objectifs en région

En région Centre Val de Loire,
2 018 MW installés au 31/12/2025

La production éolienne en 2024 était d'environ **3,2 TWh**
(Source : bilan électrique 2024 – RTE – Centre Val de Loire)

L'objectif régional retranscrit dans le SRADDET est d'environ :

- **8,2 TWh** pour **2030**
- **12,3 TWh** pour **2050**

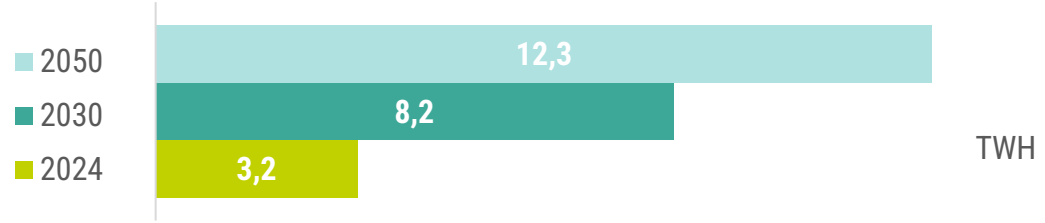

Puissance installée au 31/12/2025*

*Source : *Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, quatrième trimestre 2025 », décembre 2025*

L’éolien sur le territoire

Communauté de communes Fercher Pays Florentais

Pôle éolien dense
Peu d’éolien à Fercher
Concentré dans la Comcom Pays d’Issoudun

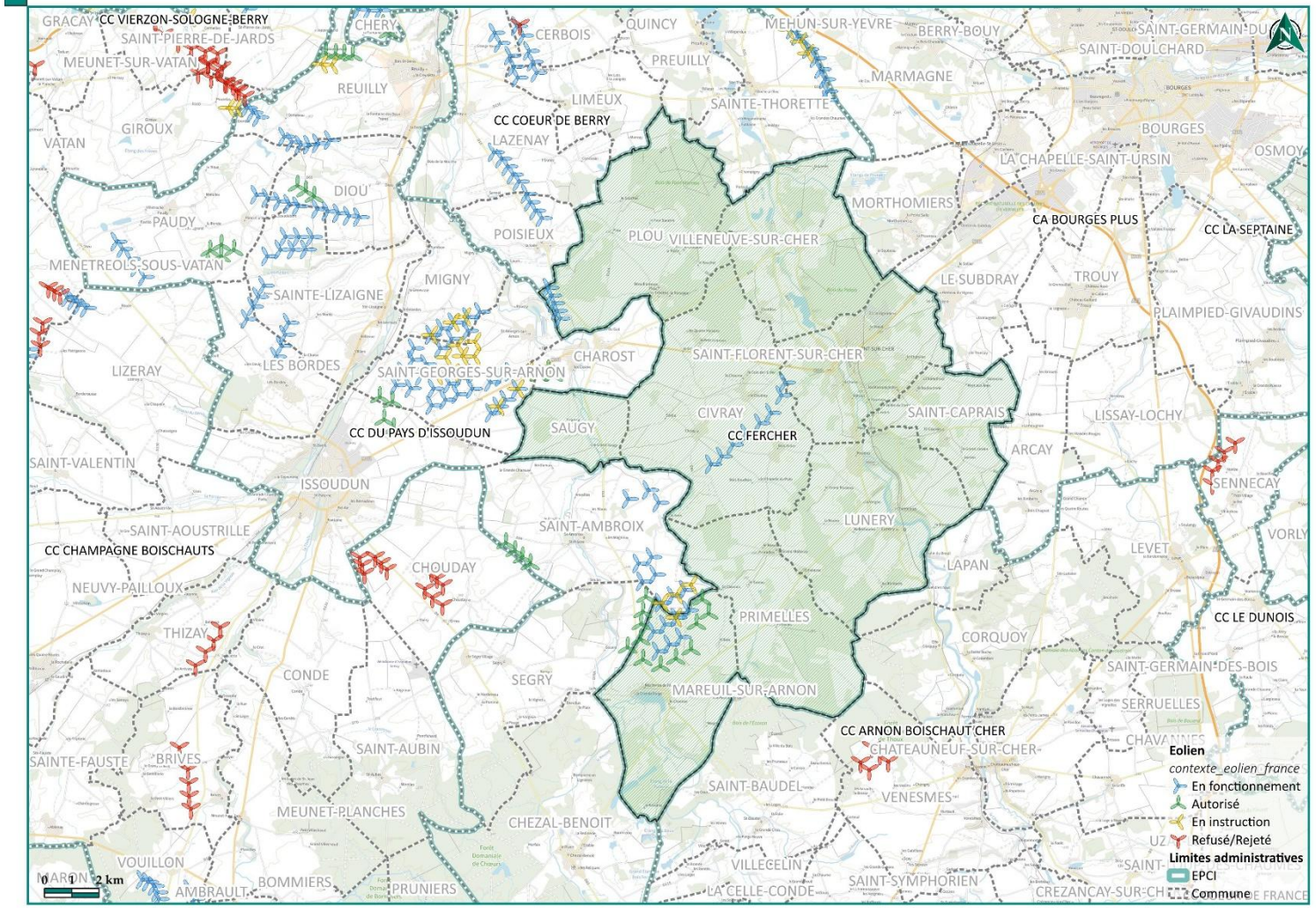

VOLKSWIND
Axpo Group

02 Description du projet

VOLKSWIND

Axpo Group

Historique du projet

2023

Automne
Premiers contacts et premiers RDV

2024

Février
Présentation projet au conseil municipal dans le cadre d'un appel d'offre

Mars
Présentation de photomontages

Juin
Délibération favorable sous conditions et Charte de développement des ENR

Été - automne 2024
Signatures accords fonciers

2025

Mars
Installation mât de mesure et lancement des études environnementales

Décembre
Réunion de travail sur l'implantation (mairie de Civray)
Passage en mairie de Saugy pour souhaiter les voeux

2026

Janvier – Février 2026
Démontage mât de mesure, campagnes terrain prises de vue pour photomontage, étude acoustique, retour aviation militaire

Mars 2026
Elections municipales

Juin 2026
Réunion de travail avec la mairie de Civray

Juillet 2026
Réunion mairie de Saugy
Communication riverains (bulletin d'info, site internet et exposition publique)

Justification du choix du site

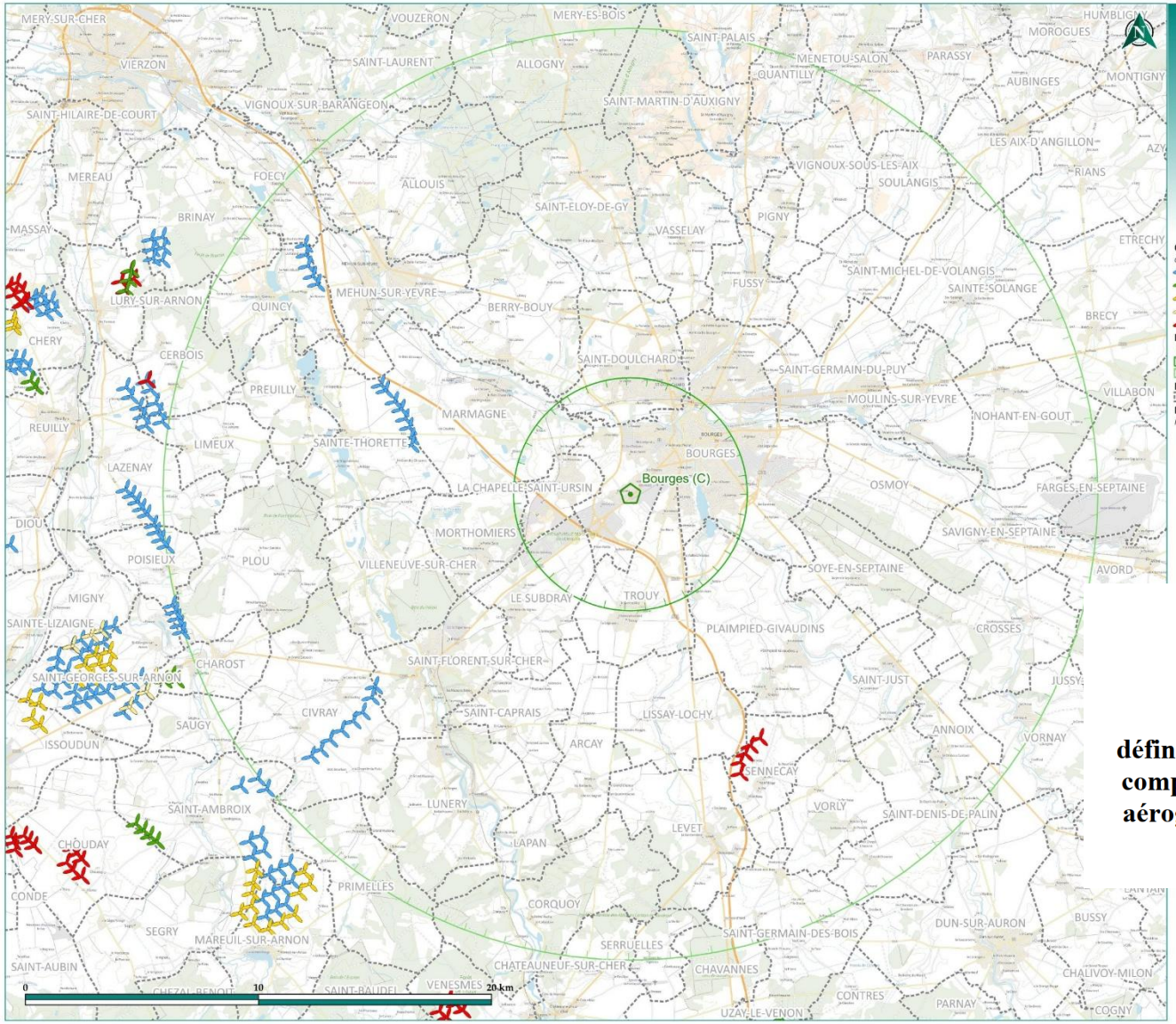

Décision du 5 décembre 2023

définissant les conditions à remplir par un pétitionnaire pour bénéficier du dispositif de compensation visant à compenser la gêne résultant de l'implantation d'un ou plusieurs aérogénérateurs sur le fonctionnement d'un radar utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens

Justification du choix du site

- Contraintes techniques
- Réseaux, voiries, aérodrome etc.

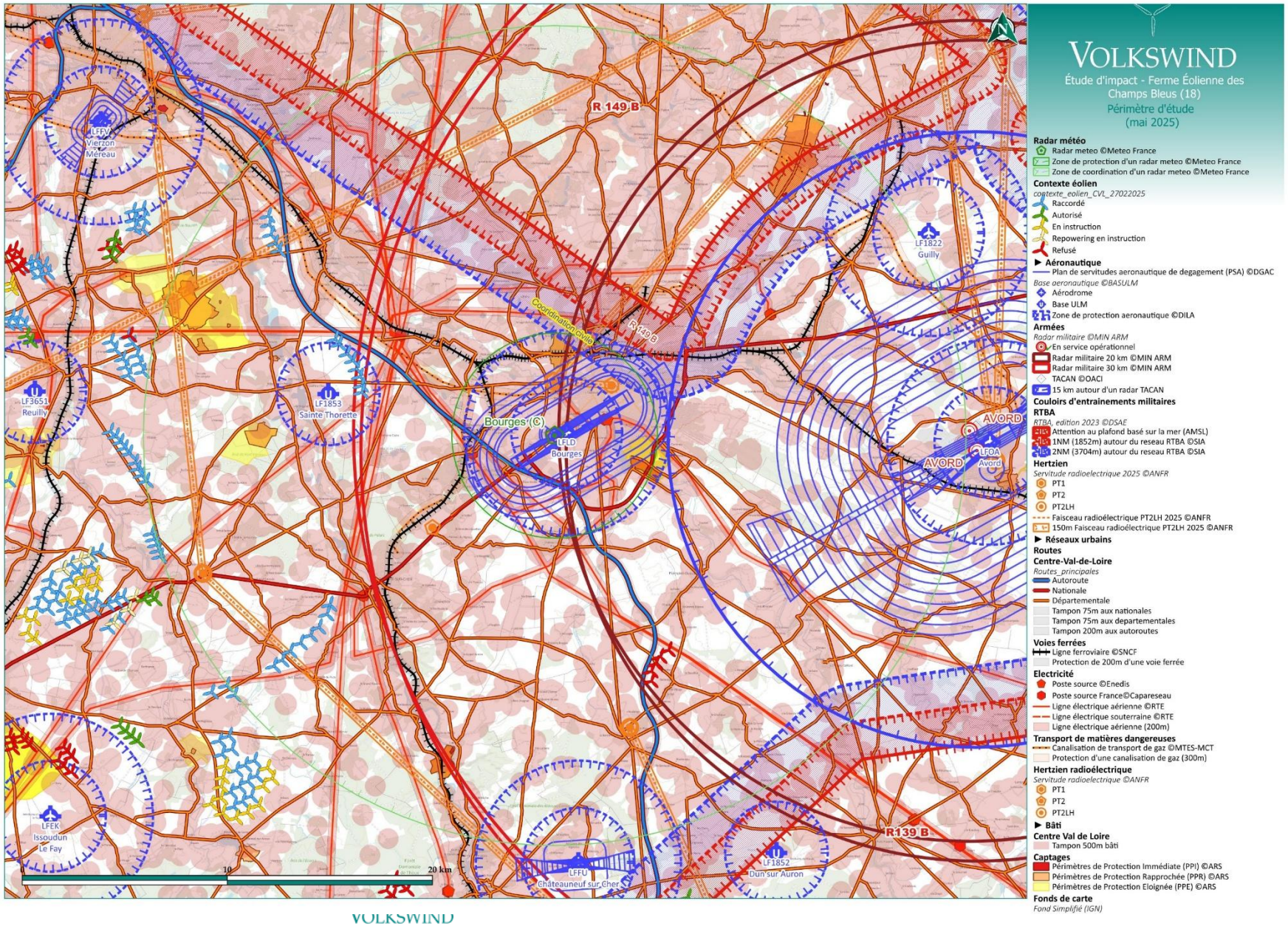

Justification du choix du site

- Contraintes environnementales
- Patrimoine

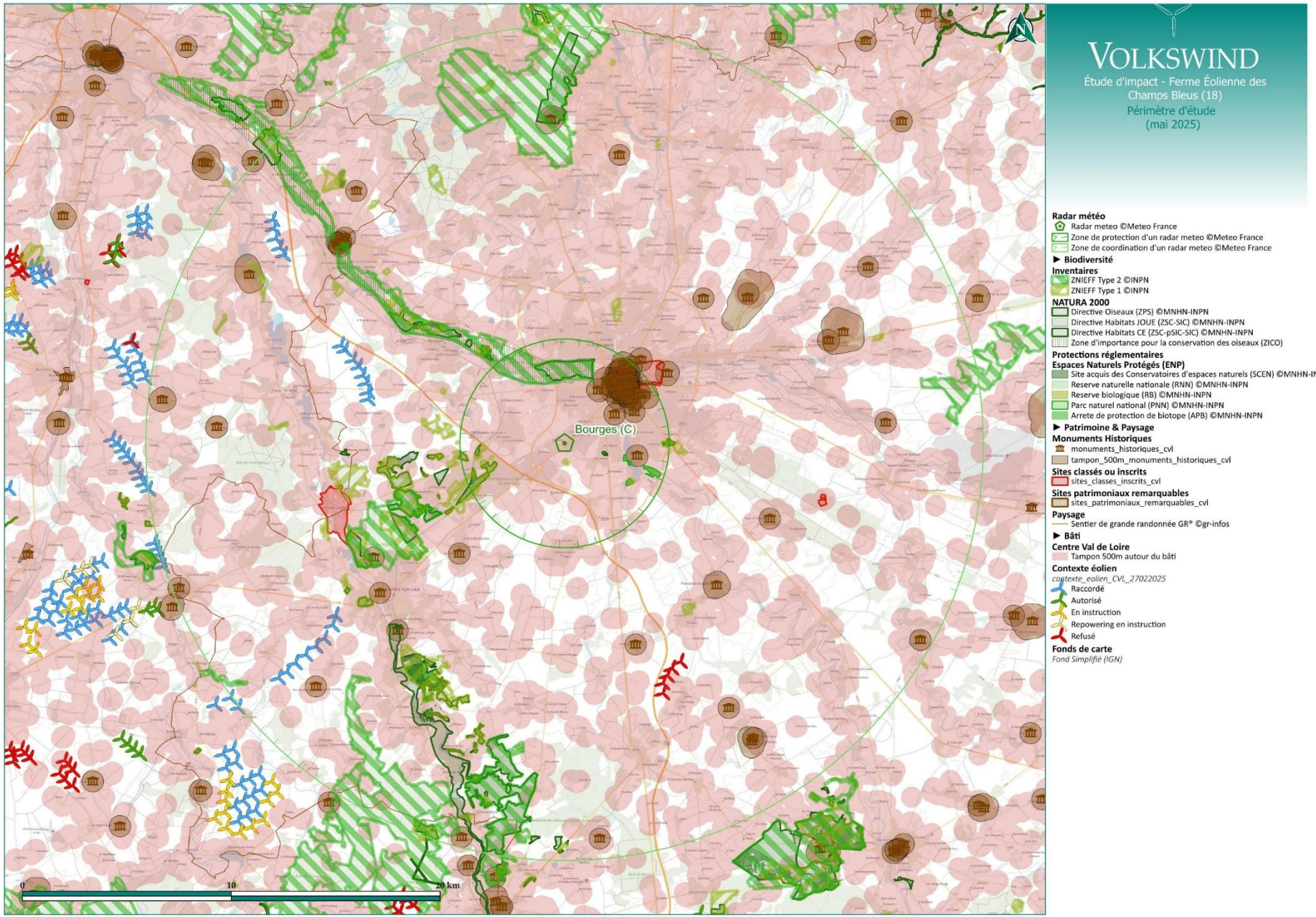

Justification du choix du site

- Implantation proposée au début du projet
- 15 éoliennes, dont 11 sur la commune de Civray
- Ajustement de l'implantation en concertation avec la mairie de Civray
- 50 MW minimum

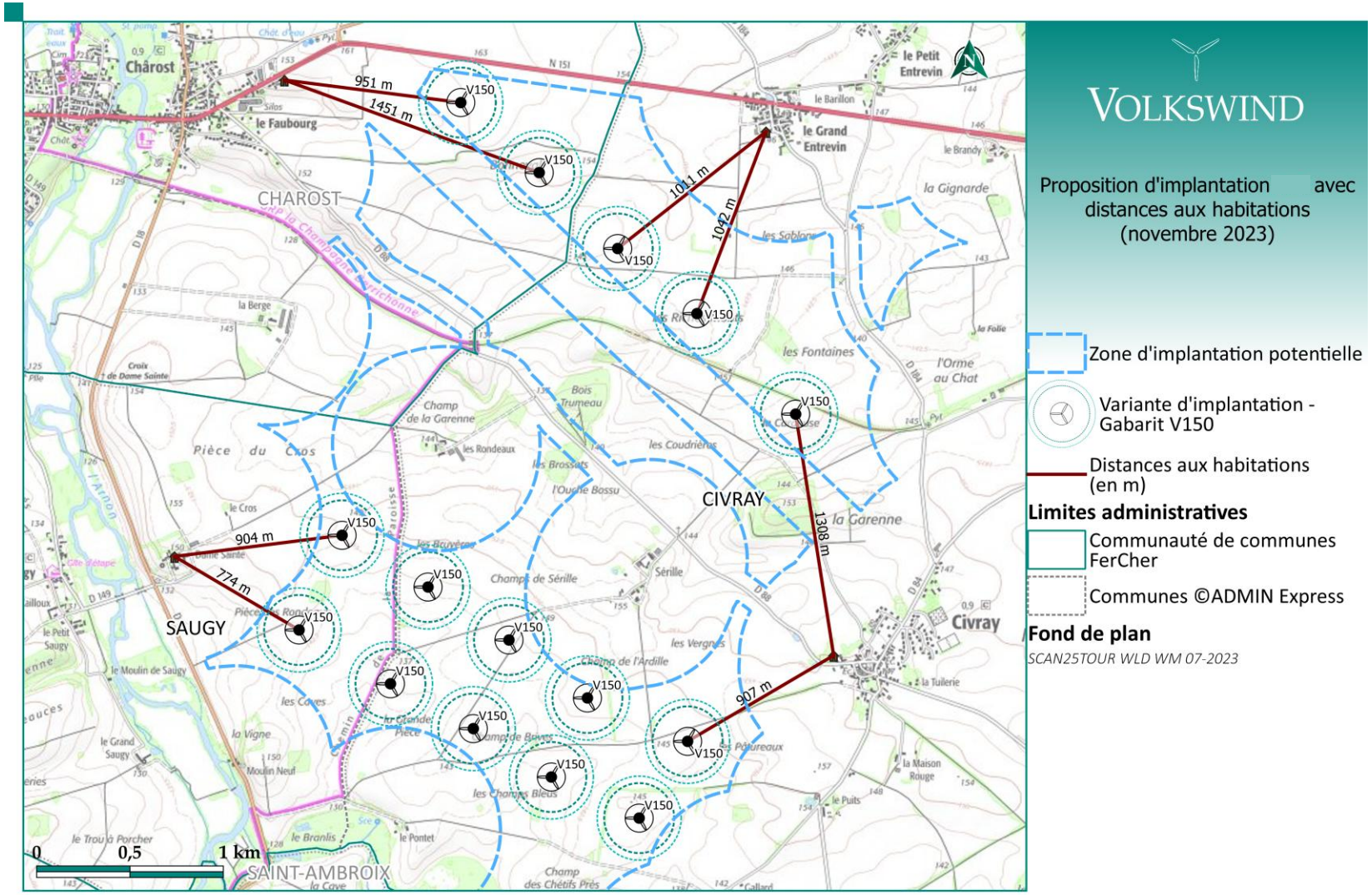

Charte de développement ENR de Civray

- Délibération du 21/06/2025

  - Volkswind est choisi parmi 3 développeurs éoliens

Analyse et classement des propositions :

1ère place : VOLKSWIND
L'entreprise a su faire évoluer son projet au fil des échanges avec la collectivité, en tenant compte des contraintes de la zone d'implantation. C'est celle qui propose le meilleur accompagnement financier de la collectivité après le projet et les meilleures retombées pour les habitants. En cette phase de pré-étude, il s'agit du projet dont la faisabilité semble la plus importante avec une implantation plus au sud que celle initialement définie. L'entreprise a un contact régulier avec les propriétaires fonciers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir le projet de la société VOLKSWIND, dont l'aboutissement est jugé le plus probable.

Charte de développement ENR de Civray

- Délibération du 21/06/2025

  - Volkswind est choisi parmi 3 développeurs éoliens
  - 6 éoliennes sur la commune
  - Projet en ZAEnR
  - Projet profitant à un maximum de propriétaires fonciers
  - 800m des habitations, distance pouvant être abaissée à 500m des exploitations agricoles, sous réserve que les concernés soient favorables

Description du projet

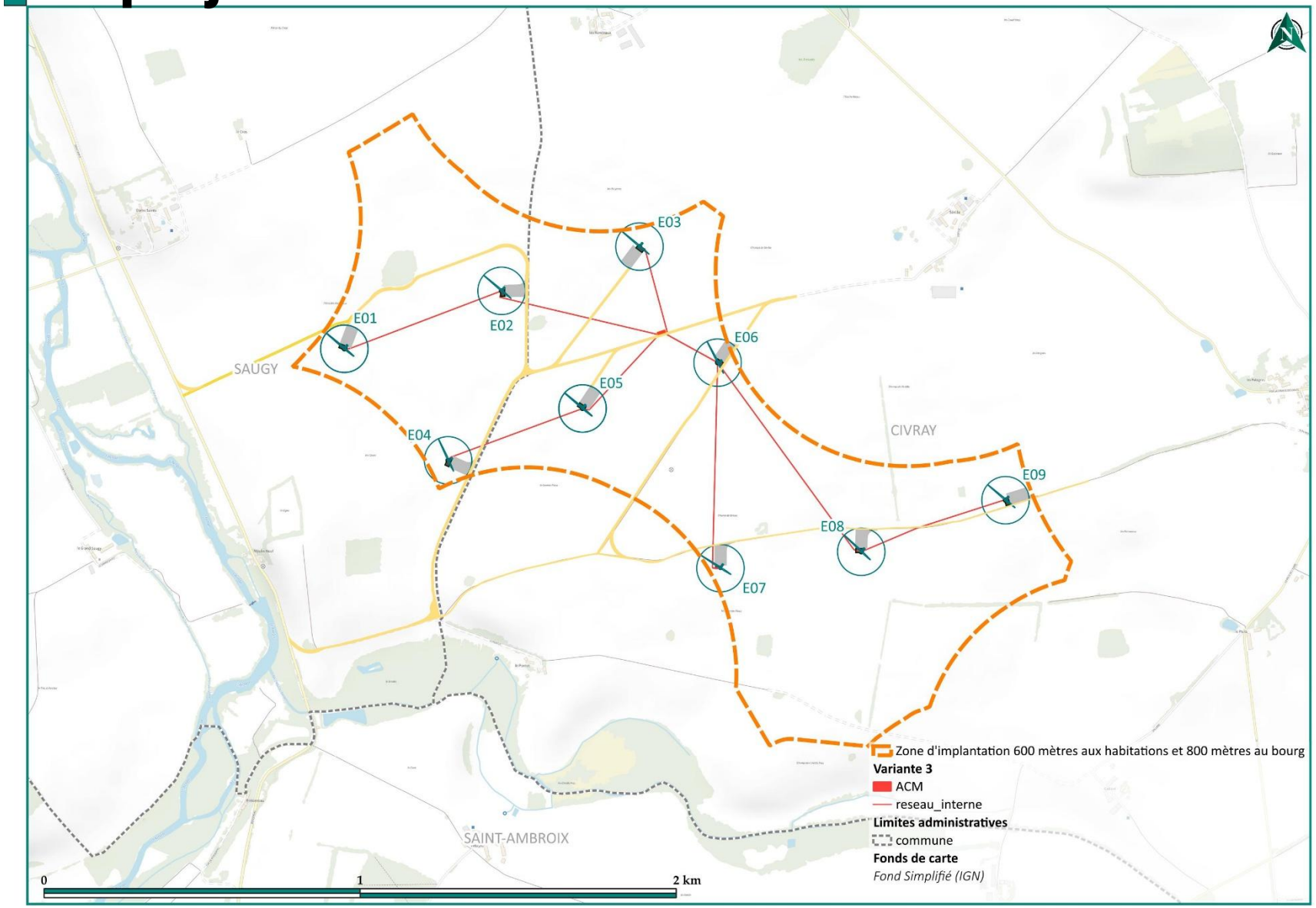

Description du projet

Caractéristiques techniques

Nombre d'éoliennes :	9
Diamètre de rotor :	149 – 150 m
Hauteur maximale :	180 m
Garde au sol :	30 – 31 m
Puissance unitaire :	5,5 à 6 MW
Puissance totale :	50 MW minimum
Distance aux habitations :	+ 600 m

Cadastre et Urbanisme

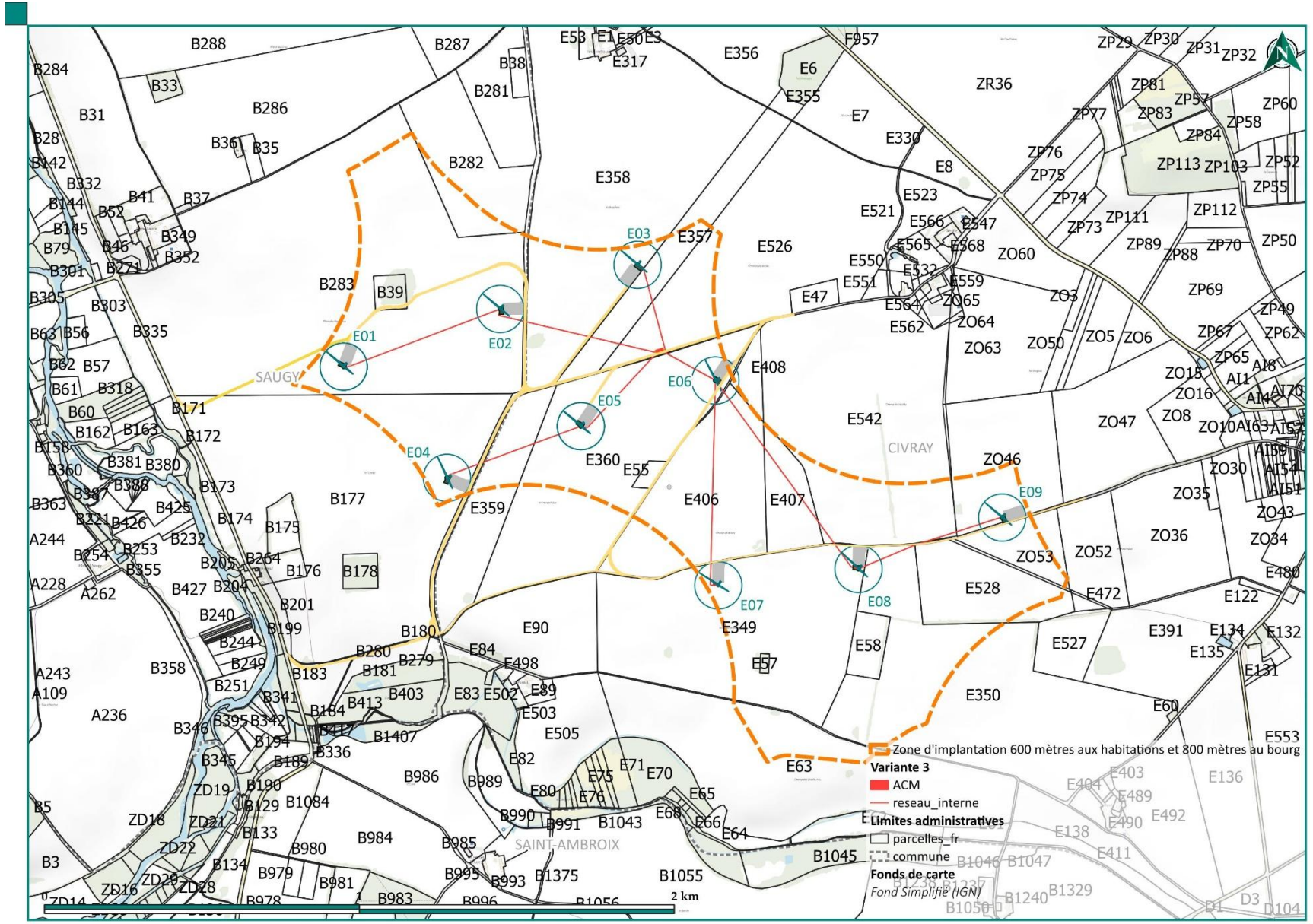

Cadastre et Urbanisme

Commune	Parcelle	Eolienne / Poste de Livraison (PDL)
Saugy	B283	E01, E02
Saugy	B177	E04
Civray	E358	E03
Civray	E526	PDL
Civray	E360	E05, E06
Civray	E349	E07, E08
Civray	Z046	E09

Erreur dans le courrier d'avis de démantèlement :

- ~~3 postes de livraison~~
- 2 postes de livraison dont un double
- Ne change pas la parcelle d'implantation

Cadastre et Urbanisme

Documents consultés :

- PADD
- Règlement PLUi en zone agricole

- Éolien : sont admis en dépassement des hauteurs fixées
- Zone A : L'implantation des équipements d'intérêt collectif et services publics n'est pas règlementée

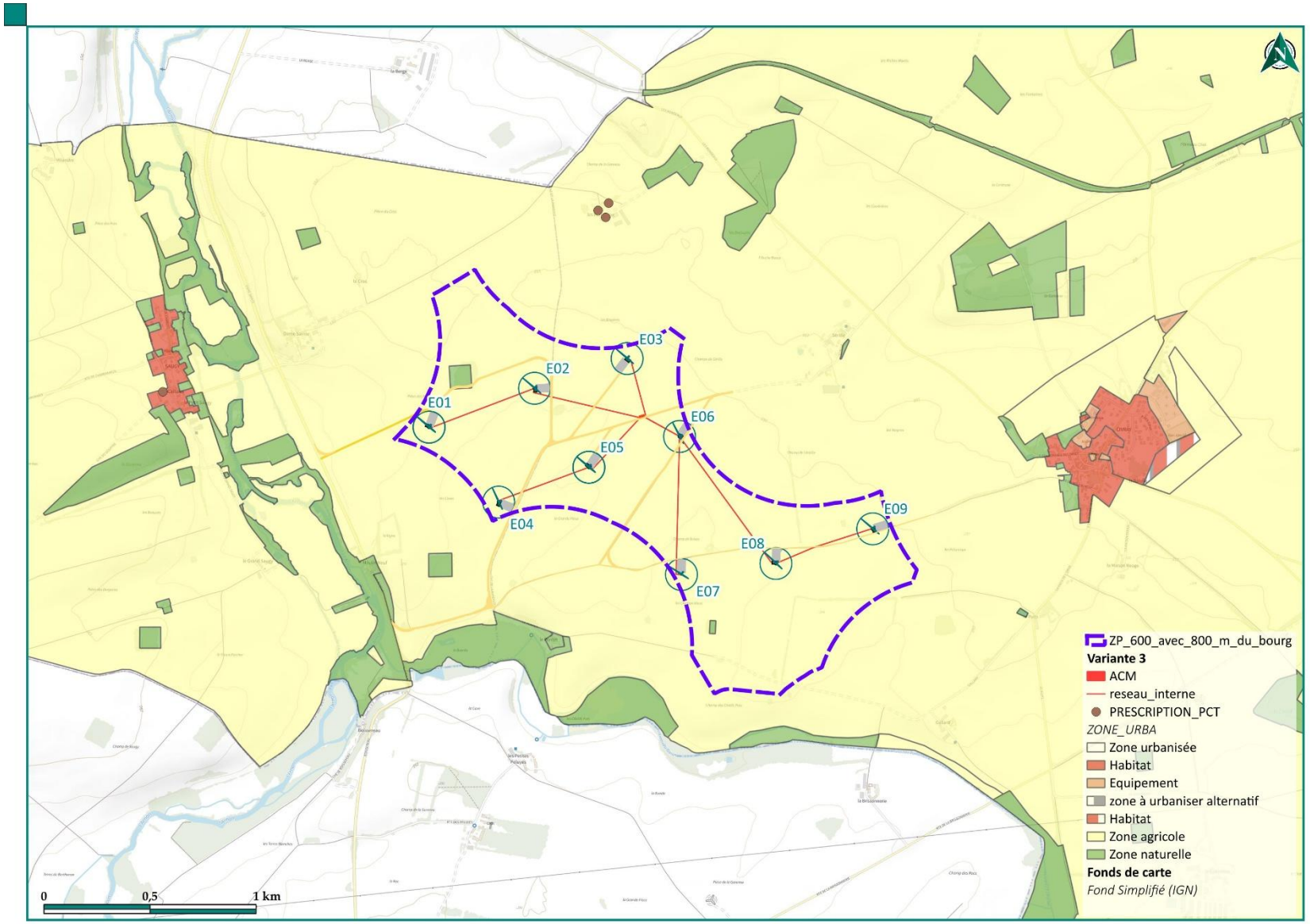

Raccordement envisagé

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.

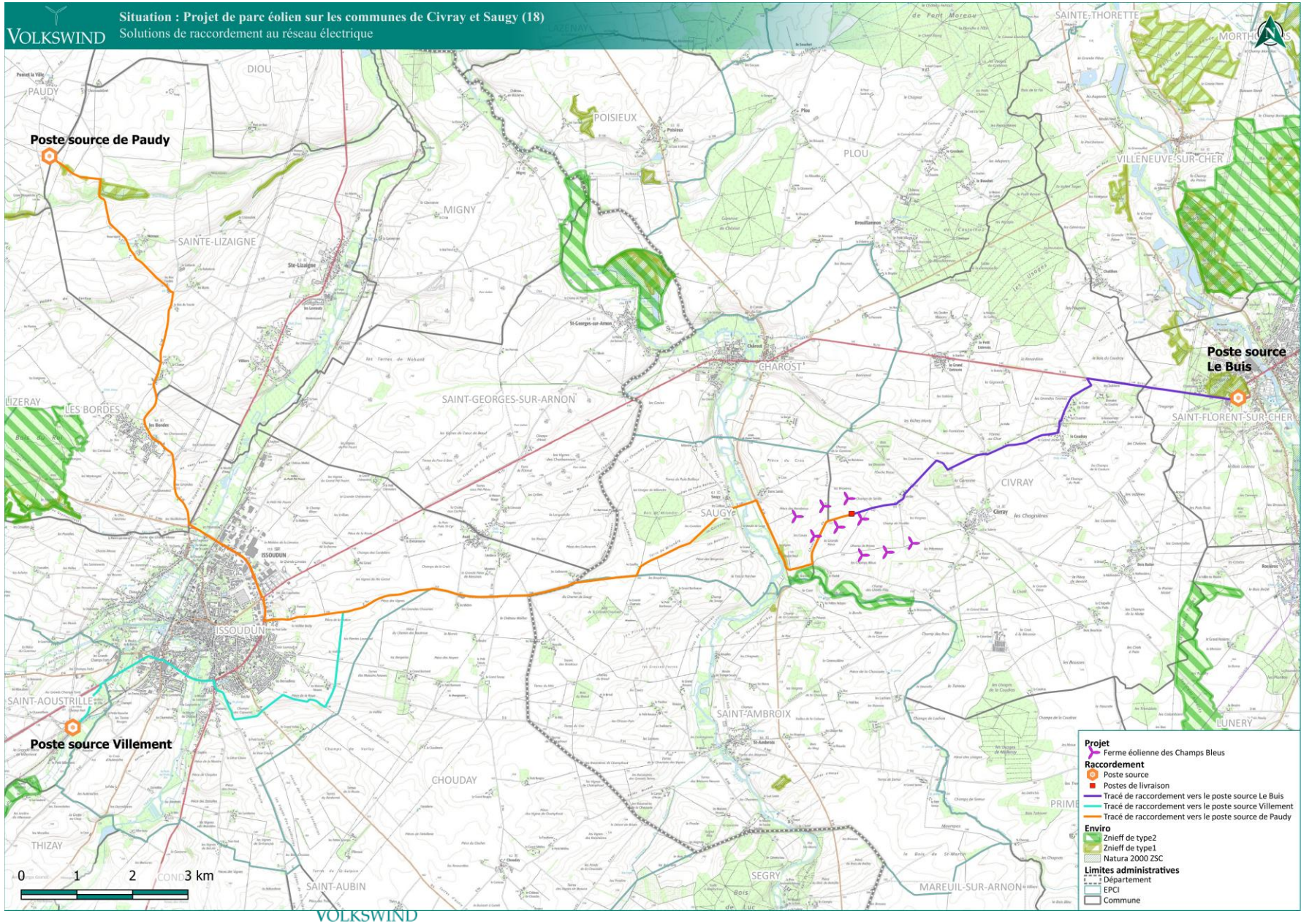

Les enjeux / impacts du projet

LOGIQUE ERC

- Mesures d'évitement
- Mesures de réduction
- Mesures de compensation

- Milieu Physique
- Milieu Humain
- Milieu Naturel
- Paysage et patrimoine
- Santé publique
- Acoustique

=> Les impacts et mesures sont présents dans le Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact envoyé par mail/courrier

Tableau 3 : Type, objectif et estimatif du coût des mesures d'évitement / réduction

Mesures d'évitement / réduction			
Espèces/Milieu impacté		**Type de mesures**	**Objectif**
Tous les milieux		Démantèlement après exploitation	Remise en état du site à la fin de l'exploitation
Milieu Physique	**Hydrogéologie et hydrographie**	Mise en place de buse dans les fossés traversés. Aucun prélèvement ni rejet envisagé. Base de la tour des éoliennes servant de cuvette de rétention. Kit anti-pollution à disposition des maintenanciers.	Permettre la continuité de l'écoulement des eaux. Eviter tout risque de pollution (hydrocarbures, huiles, détergents...) dans le milieu naturel lors des travaux et durant la phase opérationnelle
		Entretien mécanique des plateformes et chemins d'accès (sans produits chimiques) une à deux fois par an.	Eviter à la flore de se développer et attirer des insectes, proies des chauves-souris.
	Risques naturels	Choix d'implantation en dehors des principaux risques. Fondations tenant compte des contraintes sismiques et géotechnique. Systèmes de sécurité inhérents à la machine.	Prévenir et réduire le risque en cas de réalisation.
Milieu Humain	**Réseau techniques**	Servitudes radioélectriques : Réalisation de consultation des gestionnaires.	Tenir compte des contraintes dès la phase de conception.
	Servitudes aéronautiques	Implantation réfléchie en dehors des contraintes. Balisage aéronautique à faisceau modifié (balisage LED) conforme à la réglementation de l'aviation	Respect du Code du transport (circulation aérienne). Visualisation des éoliennes par les navigateurs. Limiter l'attractivité des chiroptères.
	Habitations	Choix de respecter une distance d'éloignement aux habitations minimale de 600 mètres et 800 mètres par rapport au bourg de Civray	Eloigner les éoliennes des habitations
	Acoustique	Plan de fonctionnement optimisé	Limiter l'émergence sonore et respecter la réglementation en vigueur
Milieu naturel	**Avifaune**	Choix stratégiques de la zone d'implantation définitive en fonction du Volet Naturel d'Étude d'Impact (VNEI)	Réduire l'emprise du projet et ses impact
		Adaptation des caractéristiques du projet	Réduire l'impact du projet sur son milieu
		Mission d'accompagnement et suivi écologique de chantier (MASEC)	Améliorer l'intégration environnementale du chantier et de assurer son bon déroulement
		Adaptation de la période des travaux aux sensibilités écologiques	Réduire l'impact des travaux en les réalisant en période de moindre sensibilité
		Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux	Éviter les pénétrations au sein de zones sensibles et limiter les emprises des travaux à leur strict minimum lors des travaux de construction et de démantèlement
		Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier	Réduire l'impact sur la biodiversité durant les travaux
		Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion	Limiter le risque d'intrusion et le piégeage de chiroptères et de la petite avifaune au sein des nacelles des éoliennes
		Arrêt des éoliennes lors des travaux agricoles attractifs pour les rapaces	Réduire le risque de collision avec l'avifaune et notamment des rapaces
		Limitation de l'attractivité des plateformes et bandes enherbées	Réduire le risque de collision avec l'avifaune et notamment des rapaces
	Flore/végétation	Choix stratégiques de la zone d'implantation définitive en fonction du Volet Naturel d'Étude d'Impact (VNEI)	Réduire l'emprise du projet et ses impact

Mesures d'évitement / réduction			
Espèces/Milieu impacté		**Type de mesures**	**Objectif**
		Adaptation des caractéristiques du projet	Réduire l'impact du projet sur son milieu
		Mission d'accompagnement et suivi écologique de chantier (MASEC)	Améliorer l'intégration environnementale du chantier et de assurer son bon déroulement
		Adaptation de la période des travaux aux sensibilités écologiques	Réduire l'impact des travaux en les réalisant en période de moindre sensibilité
		Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux	Éviter les pénétrations au sein de zones sensibles et limiter les emprises des travaux à leur strict minimum lors des travaux de construction et de démantèlement
		Protection des eaux de surface et souterraines	Réduire les risques de pollutions des eaux et des sols
		Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier	Réduire l'impact sur la biodiversité durant les travaux
		Limitation du risque de propagation des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)	Limiter la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes
		Remise en état du site	Restauration du site à son état initial
	Chiroptères	Choix stratégiques de la zone d'implantation définitive en fonction du Volet Naturel d'Étude d'Impact (VNEI)	Réduire l'emprise du projet et ses impact
		Adaptation des caractéristiques du projet	Réduire l'impact du projet sur son milieu
		Mission d'accompagnement et suivi écologique de chantier (MASEC)	Améliorer l'intégration environnementale du chantier et d'assurer son bon déroulement
		Adaptation de la période des travaux aux sensibilités écologiques	Réduire l'impact des travaux en les réalisant en période de moindre sensibilité
		Balisage préventif des zones sensibles et des zones de travaux	Éviter les pénétrations au sein de zones sensibles et limiter les emprises des travaux à leur strict minimum lors des travaux de construction et de démantèlement
		Prise en compte de la biodiversité locale dans les techniques de chantier	Réduire l'impact sur la biodiversité durant les travaux
		Obturation des aérations des nacelles par une grille anti-intrusion	Limiter le risque d'intrusion et le piégeage de chiroptères et de la petite avifaune au sein des nacelles des éoliennes
		Protocole d'arrêt conditionné des éoliennes	Réduire le risque de collision et de barotraumatisme
		Limitation de l'attractivité des plateformes et bandes enherbées	Réduire le risque de collision avec les chiroptères
		Absence d'éclairage systématique en phase d'exploitation	Limiter l'attractivité des éoliennes et des plateformes
		Remise en état du site	Restauration du site à son état initial
	Agriculture	Réduire l'emprise du projet sur le milieu agricole en limitant l'occupation des sols agricoles aux strictes surfaces nécessaires au montage, dans la mesure du respect des prescriptions techniques du constructeur ; et favoriser dans la mesure du possible, l'implantation des plateformes en accord avec l'exploitation des parcelles	Préserver l'activité agricole au sein du territoire

Mesures d'évitement / réduction			
Espèces/Milieu impacté		**Type de mesures**	**Objectif**
	Tous les milieux (flore, fauve, avifaune, chiroptères, ...)	Maintien d'une surface minérale au niveau des plateformes et entretien mécanique des plateformes et chemins d'accès (sans produits chimiques) une à deux fois par an.	Limiter l'attractivité à proximité des éoliennes
Paysage et patrimoine		Choix de la variante	Réduction de l'impact paysager
		Intégration paysagère du poste de livraison	Meilleure intégration paysagère
		Balisage nocturne à faisceau modifié	Limiter les émissions lumineuses de nuit, dans le respect de la réglementation
		Surcoût pour le passage enterré des câbles entre les éoliennes (environ 4,78 km) par rapport au passage aérien (20 000 €/km)	Meilleure intégration visuelle Limiter les dérangements
Santé Publique	**Sécurité**	Identique en phase d'exploitation et phase chantier. Balisage d'information des risques encourus.	Prise en compte des risques.
	Champs électromagnétiques	Réseaux électriques : Surcoût pour le passage enterré des câbles entre éoliennes (environ 4,6 km) par rapport au passage aérien (20 000 €/km)	Réduction de l'impact visuel. Réduction de l'impact des champs magnétiques.
	Déchets	Pas de stockage sur site. Déchets traités dans les filières adaptées.	Eviter la pollution. Réduire les déchets.
Acoustique		Modes de bridage des éoliennes.	Maîtriser le risque de dépassement des émergences et ne pas les dépasser

Si les mesures ne peuvent ni éviter ni réduire les impacts du projet dès sa conception, il est prévu de mettre en place des mesures compensatoires, d'accompagnement et de suivis pour compenser les impacts non évités ou réduits.

Mesures de compensation

Tableau 4 : Type, objectif et estimatif du coût des mesures compensatoires

Mesures compensatoires			
Espèces/Milieu impacté		**Type de mesures**	**Objectif**
Milieu humain	**Réseaux techniques**	Servitudes radioélectriques : Réorientation de l'antenne ou mise en place d'une autre solution.	Retour à la normale de la réception télévisuelle.
	Activités socio-économiques	Agriculture : Indemnisation des exploitants.	Compenser la perte de production agricole.
Milieu naturel	**Flore/végétation**	Compensation de la destruction de zones humides par la restauration d'une zone humide	Compenser les zones humides impactées par une fonctionnalité et une superficie équivalente à la surface impactée

Mesures de suivi

Tableau 5 Type, objectif et estimatif du coût des mesures de suivis

Mesures de suivi			
Espèces/Milieu impacté		**Type de mesures**	**Objectif**
	Avifaune	Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères	Meilleure connaissance des impacts du parc éolien.
		Suivi de la fréquentation des rapaces pendant l'arrêt des éoliennes en période de moisson	Évaluer l'efficacité du bridage pendant la période de fauche
		Suivi spécifique des busards	Suivre les potentielles nichées des busards sur les parcelles des éoliennes
	Chiroptères	Suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères	Meilleure connaissance des impacts du parc éolien.
		Suivi de l'activité des chiroptères en nacelle et en continu	Meilleure connaissance de l'activité des chauves-souris lors des suivis de mortalité
Acoustique		Campagne de réception	S'assurer de la conformité de l'installation par rapport à la législation en vigueur.

Mesures d'accompagnement

Tableau 6 : Type, objectif et estimatif du coût d'accompagnement

Mesures d'accompagnement		
Espèces/Milieu impacté	**Type de mesures**	**Objectif**
Milieu humain	Suivi de la qualité de la réception TV : un relevé réalisé par un antenniste avant la construction des éoliennes et un relevé réalisé par un antenniste après.	Vérifier si la présence des éoliennes influe sur la qualité de la réception TV des riverains
	Aide pour les Particuliers relative à la facture électrique	Améliorer la qualité de vie des riverains projet avec la réalisation de mesures en transition énergétique afin de lutter contre précarité énergétique des ménages.
	Participation à l'amélioration du cadre de vie des communes d'implantation	Dispositif volontaire d'accompagnement territorial destiné à favoriser l'intégration durable du parc éolien dans son environnement local : valorisation paysagère, valorisation d'un site ou monument d'intérêt patrimonial, sobriété et d'efficacité énergétique, attractivité du territoire, valorisation environnementale
Paysage	Bourse aux haies/arbres	Meilleure intégration visuelle

Des recettes financières partagées

Des retombées économiques durables et non délocalisables, sont attendues : via la **CFE** *(Cotisation Foncière sur les Entreprises)*, la **TFPB** *(Taxe Foncières sur les propriétés bâties)*, et principalement via l'**IFER*** *(Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)*. La répartition sur le territoire dépend de la fiscalité locale.

Concernant l'IFER, les retombées attendues se répartissent comme suit :

- 30% Département du Cher, 20% Communes, 50% CC Fercher
- À Fercher, 50% de la fiscalité prévue pour l'EPCI revient aux communes

Puissance du projet	Max (9 * 5,9 MW = 53,1 MW)
Commune (20%)	91 544 €
Département (30%)	137 316 €
EPCI (50%) (PRÉVU)	*228 861€*
• Fercher (réel)	114 430 €
• Part de l'EPCI dédiée aux communes	114 430 €
TOTAL / an	**457 722 €**

IFER perçu par les communes :

205 974 €

(au prorata des éoliennes reçues)

**L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2026 = 8 620 €/MW*

VOLKSWIND
Axpo Group

03 Votre interlocuteur

VOLKSWIND

Axpo Group

Un groupe expérimenté

Volkswind est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre

axpo

VOLKSWIND
Producteur d'électricité éolienne

- **Multi énergéticien** Suisse
- 7000 collaborateurs, **30 pays**
- Expertise de **110 ans de production électrique**

- Une entreprise pionnière créée en **1993**
- **100** collaborateurs, **5 agences** en France
- Plus de **1200 MW** déjà installés en France

Nos métiers

Développement

Construction

Exploitation - Maintenance

Volkswind : un acteur majeur du développement éolien terrestre

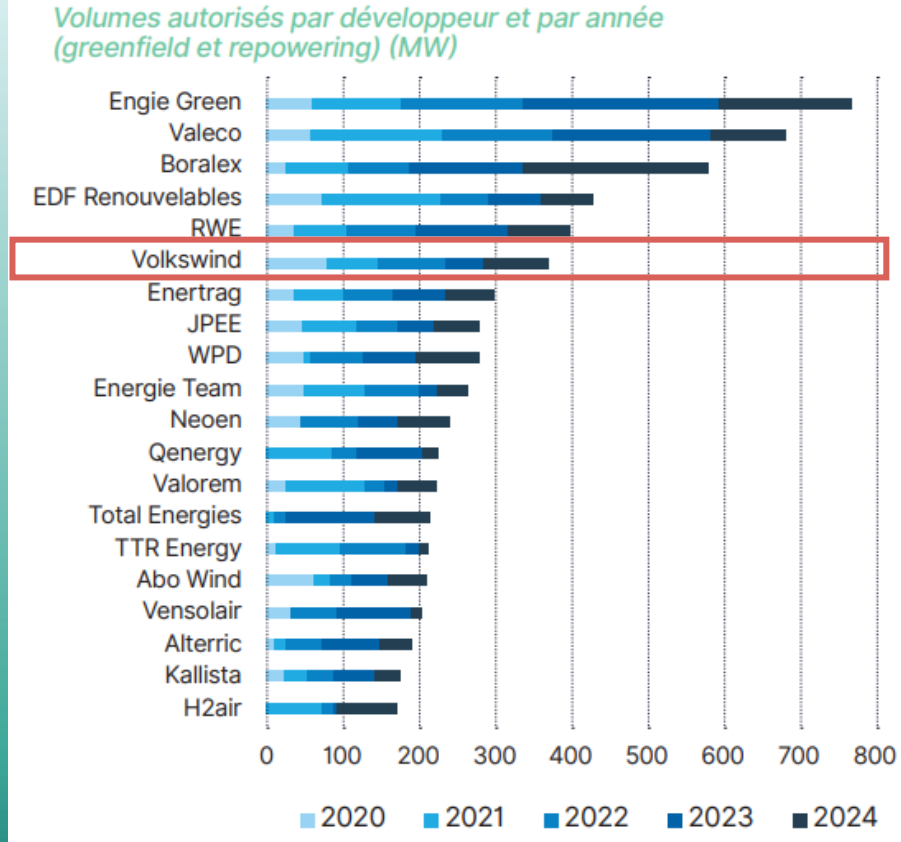

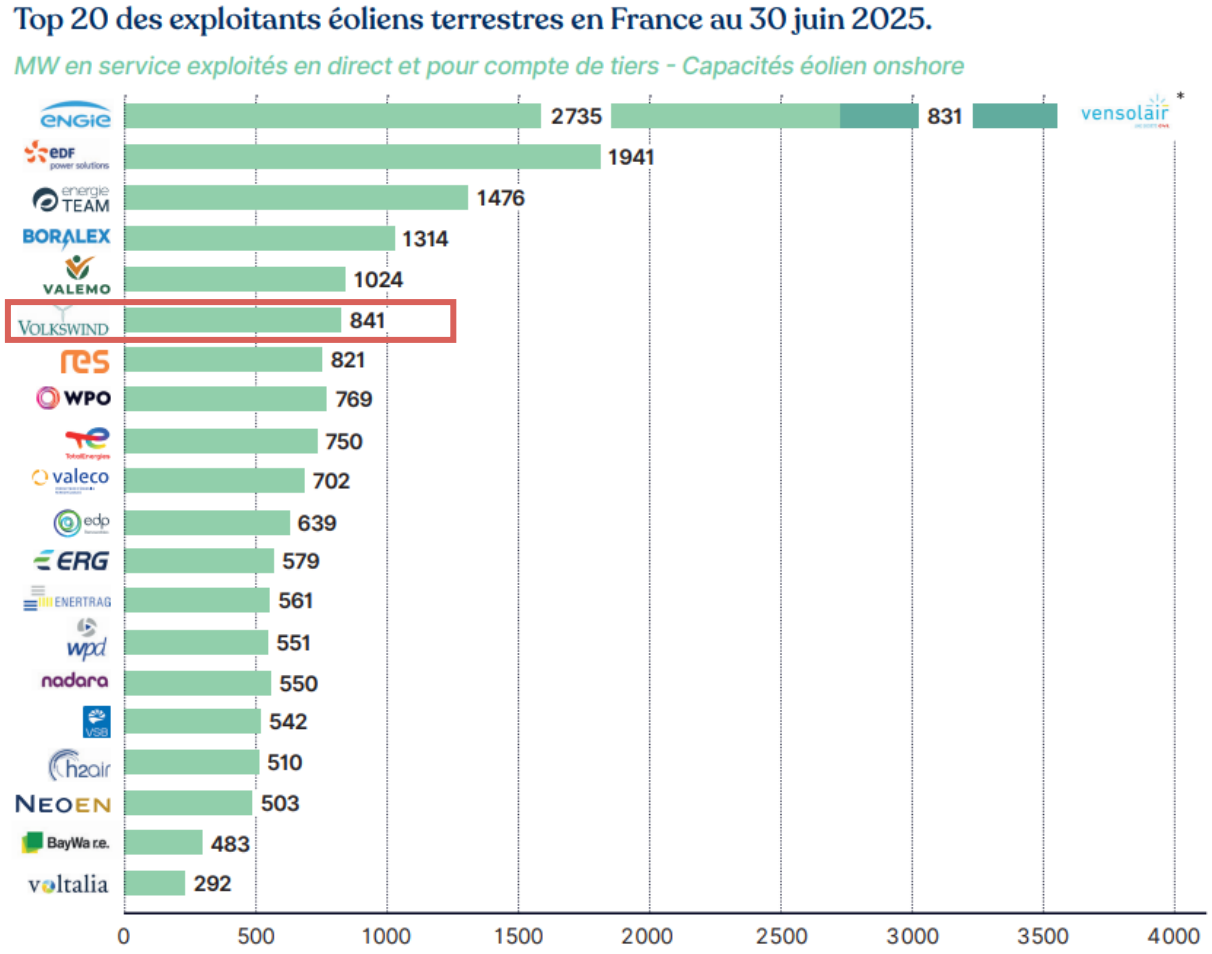

Au total, les vingt plus grands exploitants éoliens concentrent **19 GW de parcs éoliens.**

* *831 MW pour Vensolair, une société CNR exploités à hauteur de 117 MW par Engie Green, 485 MW par EnergieTEAM et 168 MW par Valemo, le reste par des tiers.*

VOLKSWIND
Axpo Group

Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits	**73**
	1210 MW
Parcs autorisés et en construction	**630 MW**
Projets en étude	**2000 MW**

Nos références

Poste de Bois Paillet (28)

Autorisation	Mise en service	Tension	Puissance
2021	Septembre 2022	33/90 kV	69 MW

Photomontage

Puissance éolien	62,5 MW
Ferme éolienne des Aiguillettes (Louville, Ouarville) – 02/2023	*18 MW*
Ferme éolienne de Bois Elie (Cormainville, Guillonville) – 07/2023	*22 MW*
Ferme éolienne de Montguerin (Neuvy en Dunois) – A venir	*22,5 MW*
Puissance solaire	23,4 MW
Puissance stockage batterie	14 MW
Puissance injectée *(bridage dynamique)*	**69 MW**

VOLKSWIND
Axpo Group

Nos références

Poste du Civraisien 1 (86)

Autorisation	Mise en service	Tension	Puissance
2022	Aout 2024	33/90 kV	50 MW

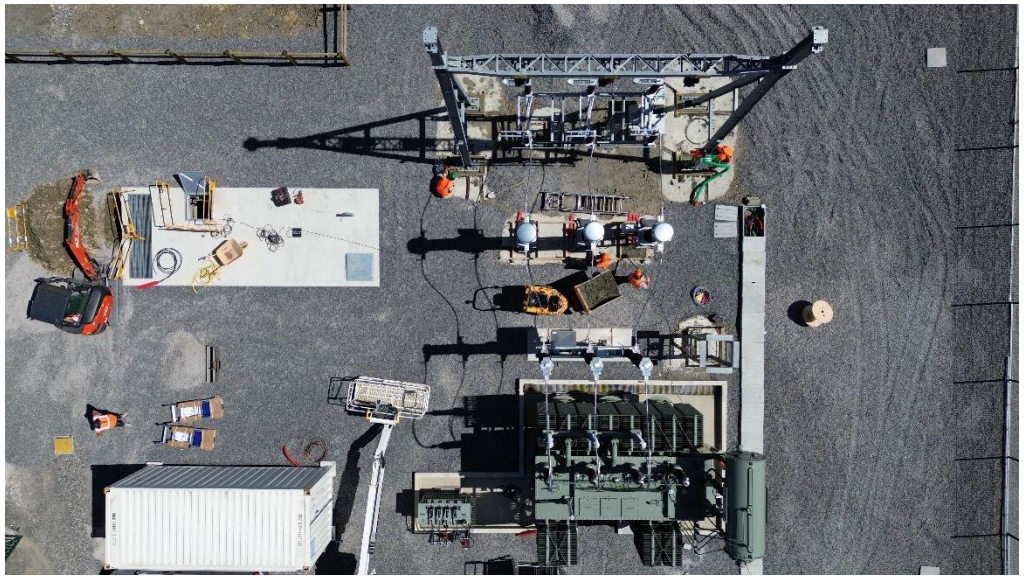

Ferme éolienne de Saint Secondin *(10/2024)*	15 MW
Ferme éolienne de La Chapelle Baton *(A venir)*	21,6 MW
(A venir)	13,4 MW
Puissance injectée	**50 MW**

VOLKSWIND
Axpo Group

04 Le comité de projet

VOLKSWIND

Axpo Group

Le périmètre du comité de projet

16 communes + 1 EPCI concernés dans un rayon de 6 km :

Châtrost	Saint-Ambroix
Chouday	Saint-Florent-sur-Cher
Civray	Saint-Georges-sur-Arnon
Issoudun	**Saugy**
Lunery	Ségry
Mareuil-sur-Arnon	Villeneuve-sur-Cher
Migny	CC FerCher Pays Florentais
Plou	
Poisieux	
Primelles	

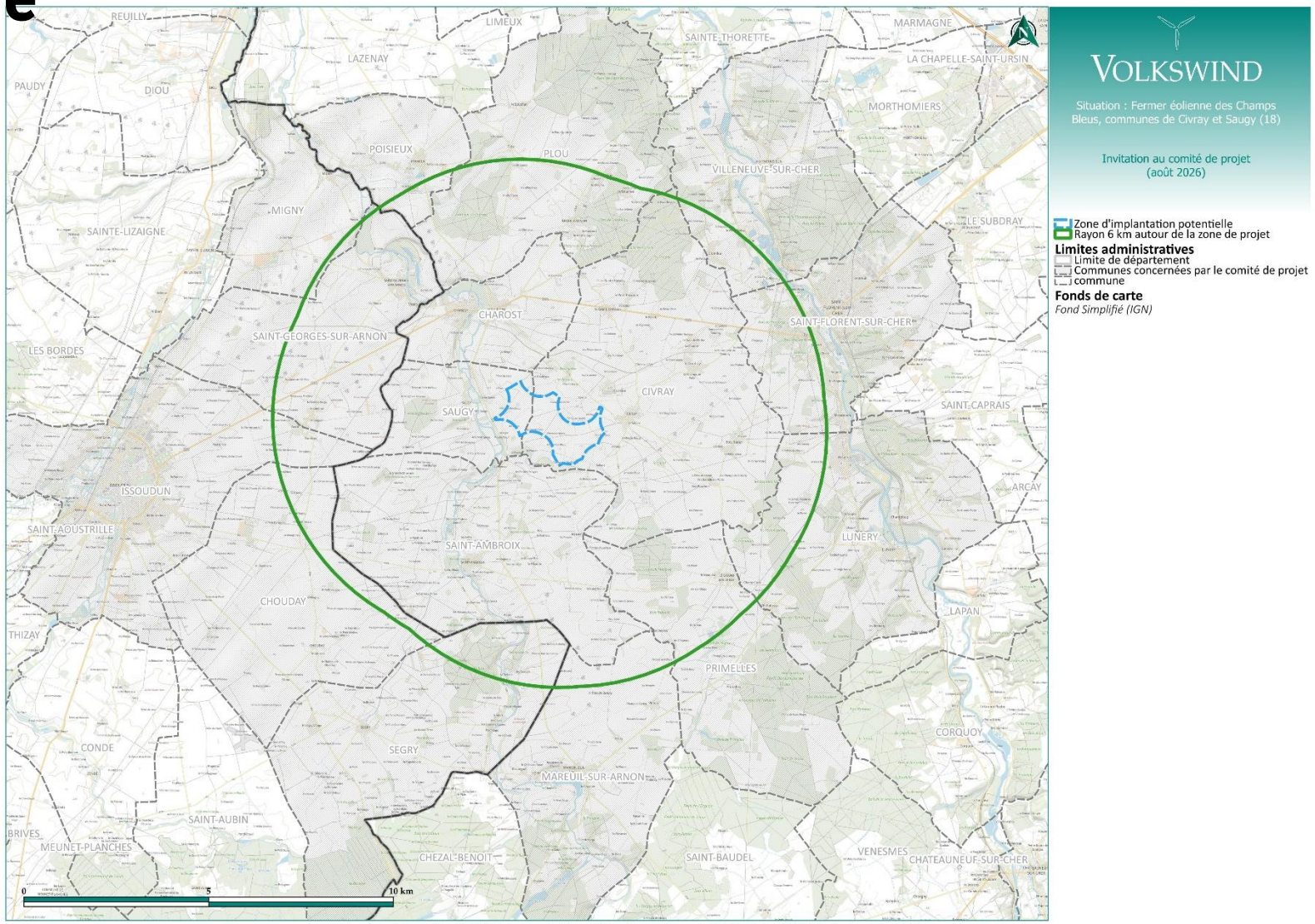

Carte faite le 07 août 2026. Toute reproduction est interdite sans l'accord préalable de la société. ©Volkswind France SAS

VOLKSWIND
Axpo Group

Prochaines étapes

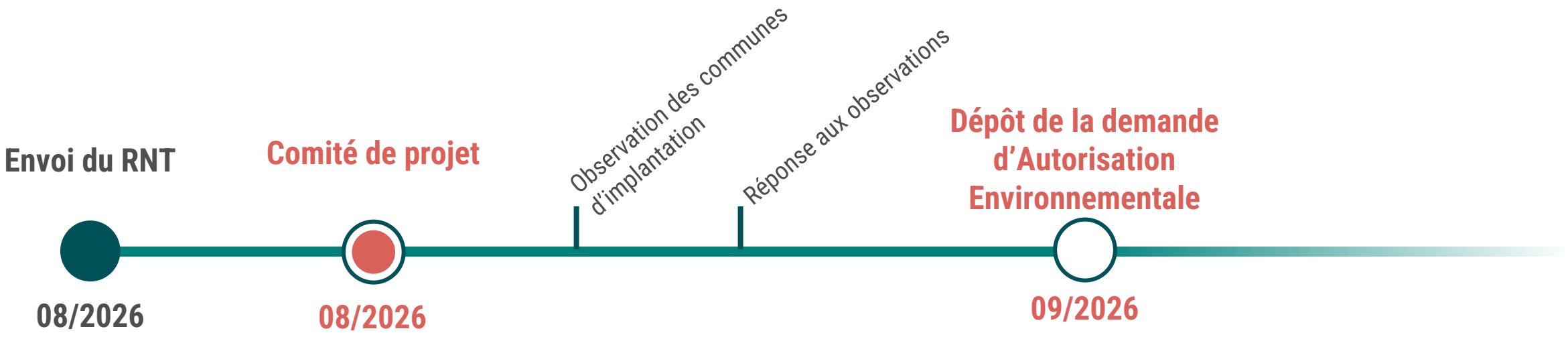

Envoi aux communes d'implantation et limitrophes + communes du rayon de 6km pour information

- Observations

La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :

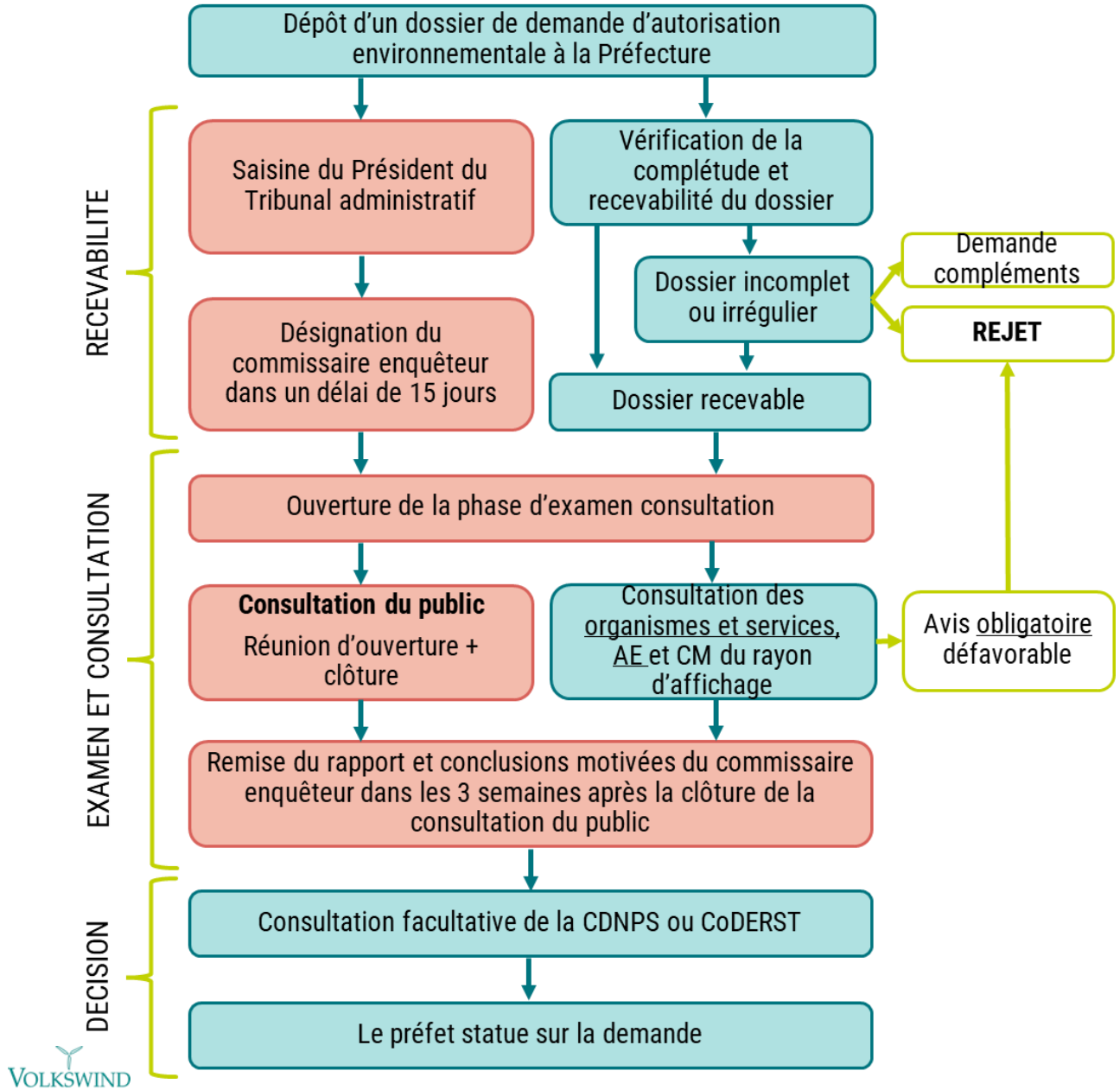

La procédure d'instruction : phase de consultation du public

Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine *(et max 15 jours après la clôture)*

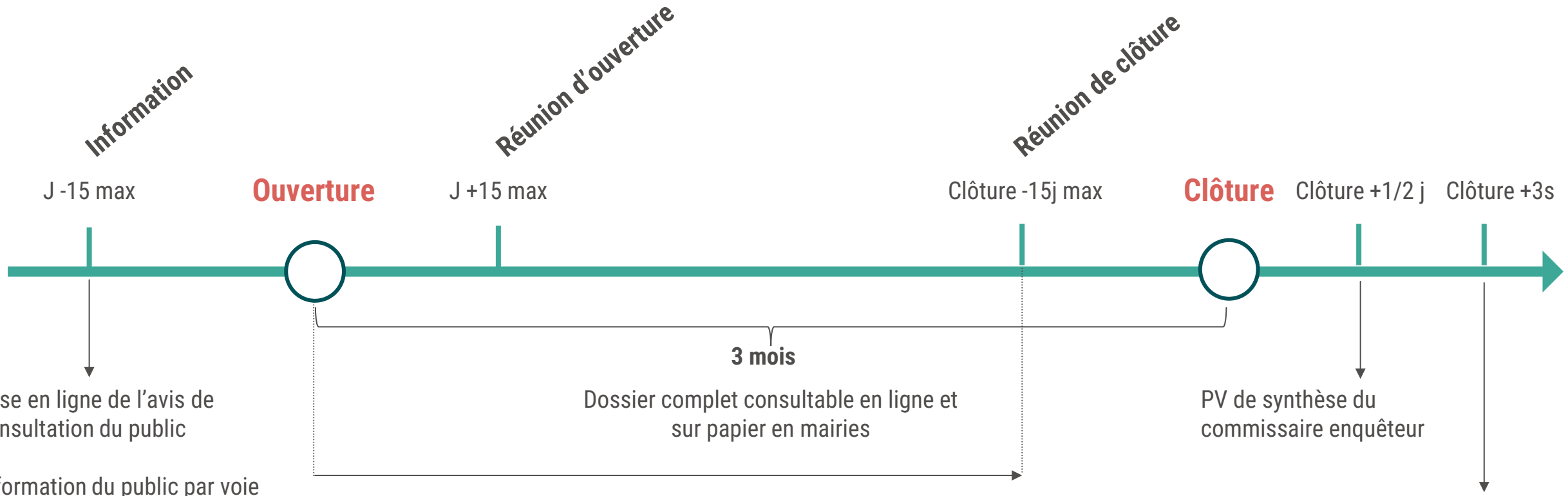

Merci de votre attention !

VOLKSWIND
Axpo Group

Annexes : Radar météo de compensation

Figure : Exemple d'antenne relais (source : L'Est Républicain, article du 30/12/2025)

Annexes : Radar météo de compensation

Figure : Photomontage du projet de radar météo de compensation en Côte-d'Or (21)

Annexes : Radar météo de compensation

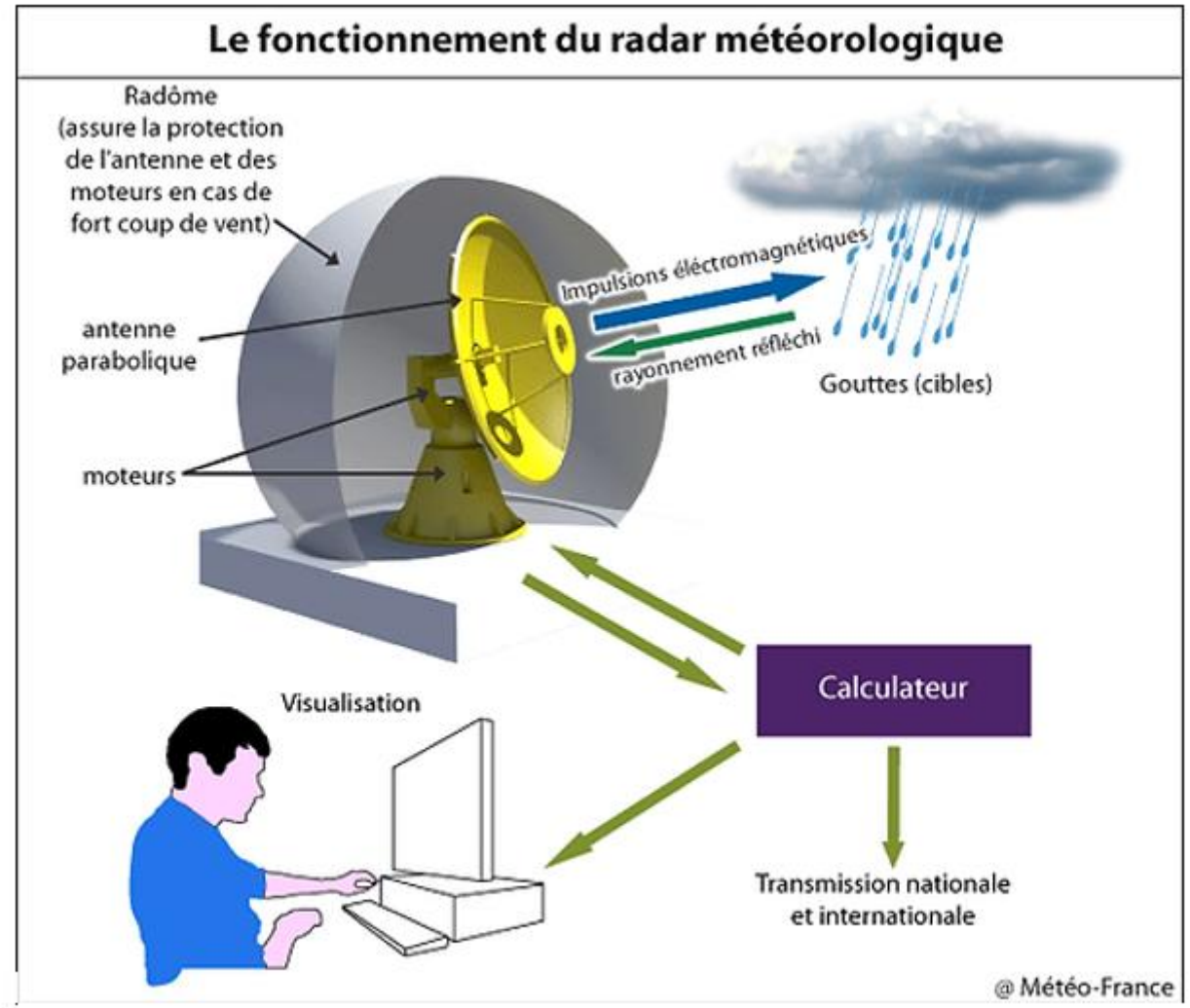

Figure : Schéma du fonctionnement d'un radar météorologique (source : Météo France)

Nos références en Région

Guillonville (28)

Autorisation	Mise en service	Investissement	Eoliennes
Janvier 2019	Eté 2023	29 M€	V110 – 135 m

Parole d'élu

«L'arrivée des éoliennes n'a pas provoqué de changement spectaculaire. Nous n'avons jamais eu de retour sur le bruit des éoliennes par exemple. »
«Cela nous a permis de maintenir le montant des impôts locaux qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années. »
« Nous n'avons pas constaté une baisse de prix de l'immobilier sur la commune, qui suit plutôt la courbe nationale. Les éoliennes n'ont pas eu de conséquences négatives sur le prix de l'immobilier dans la commune.»

Monsieur François Cottin, Maire de Guillonville, 472 habitants

Nombre d'éoliennes	10
Puissance totale	22 MW
Production électrique estimée	65 200 MWh
Equivalent consommation électrique	31 000 personnes

VOLKSWIND
Axpo Group

Les enjeux d'un projet éolien

Contraintes de marché

Sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales

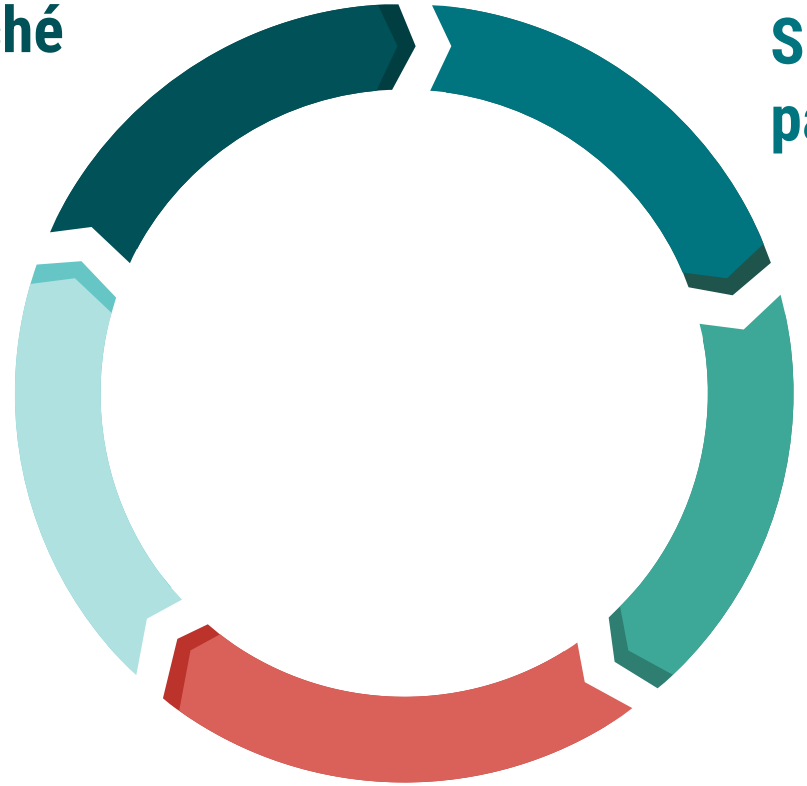

Contexte local

Contraintes techniques

Servitudes réseaux, aviation, raccordement, gisement de vent, contexte éolien…

Urbanisme
Planification énergétique

Déroulement d'un projet éolien

PRE FAISABILITE

3 à 6 mois

Identification du site

Estimation du vent
Contraintes environnementales, réglementaires…
Raccordement électrique

Rencontres

Propriétaires
Exploitant
Elus

18 mois

Préparation du dossier

Etudes faune. flore, paysage, acoustique
Communication

INSTRUCTION

10 à 48 mois

Autorisation

Validité autorisation environnementale
Préparation de la construction (accès, raccordement, tarif…)

8 à 12 mois

Construction

Maîtrise d'œuvre
Respect de l'environnement
Création d'emplois locaux

+ 20 ans

Exploitation

Maintenance, suivi de production

≈ 3 mois

Démantèlement

Remise en état du site, recyclage
Possibilité de **repowering**

Annexes : La procédure d'instruction

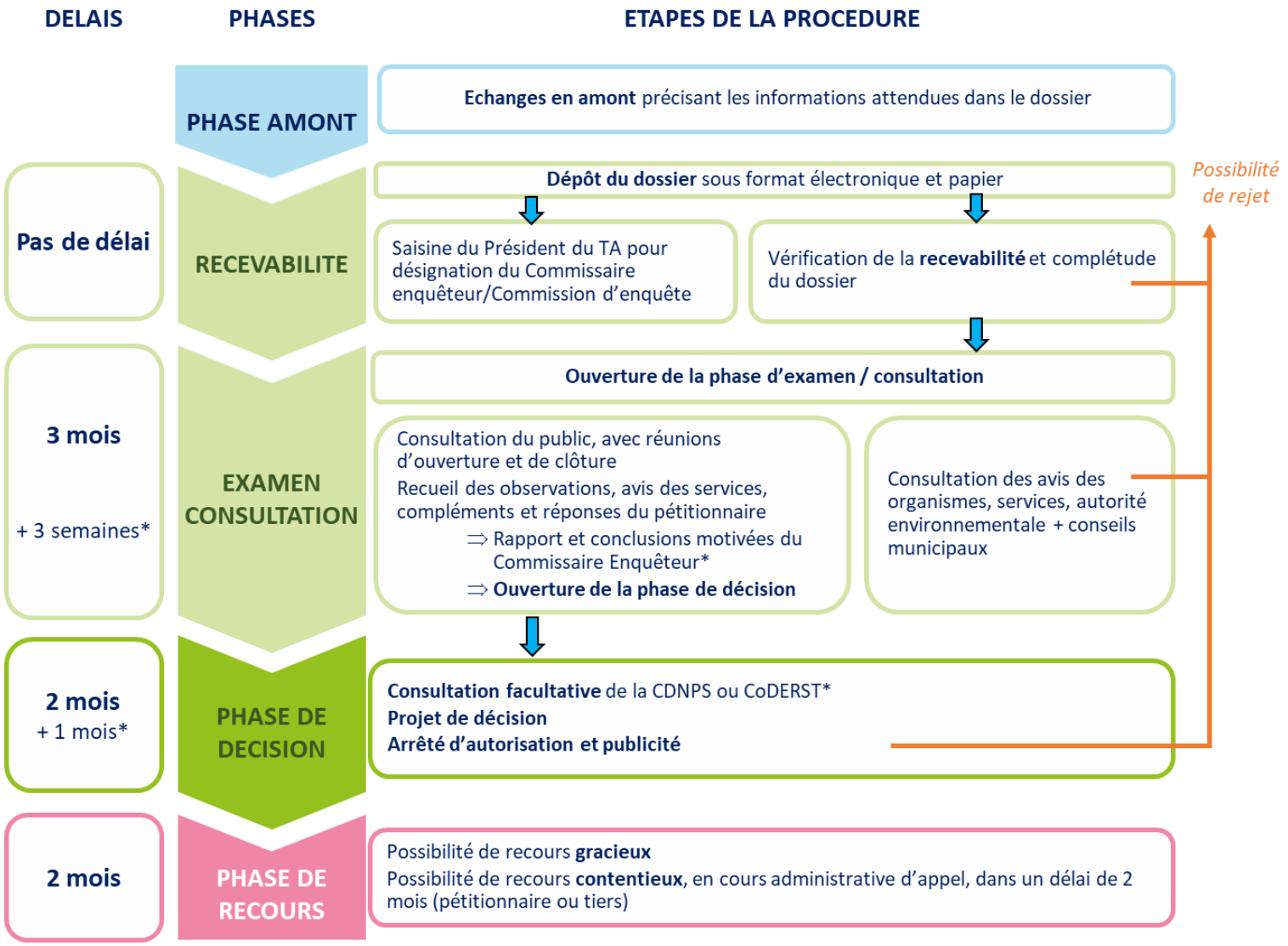

VOLKSWIND
Axpo Group

La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :

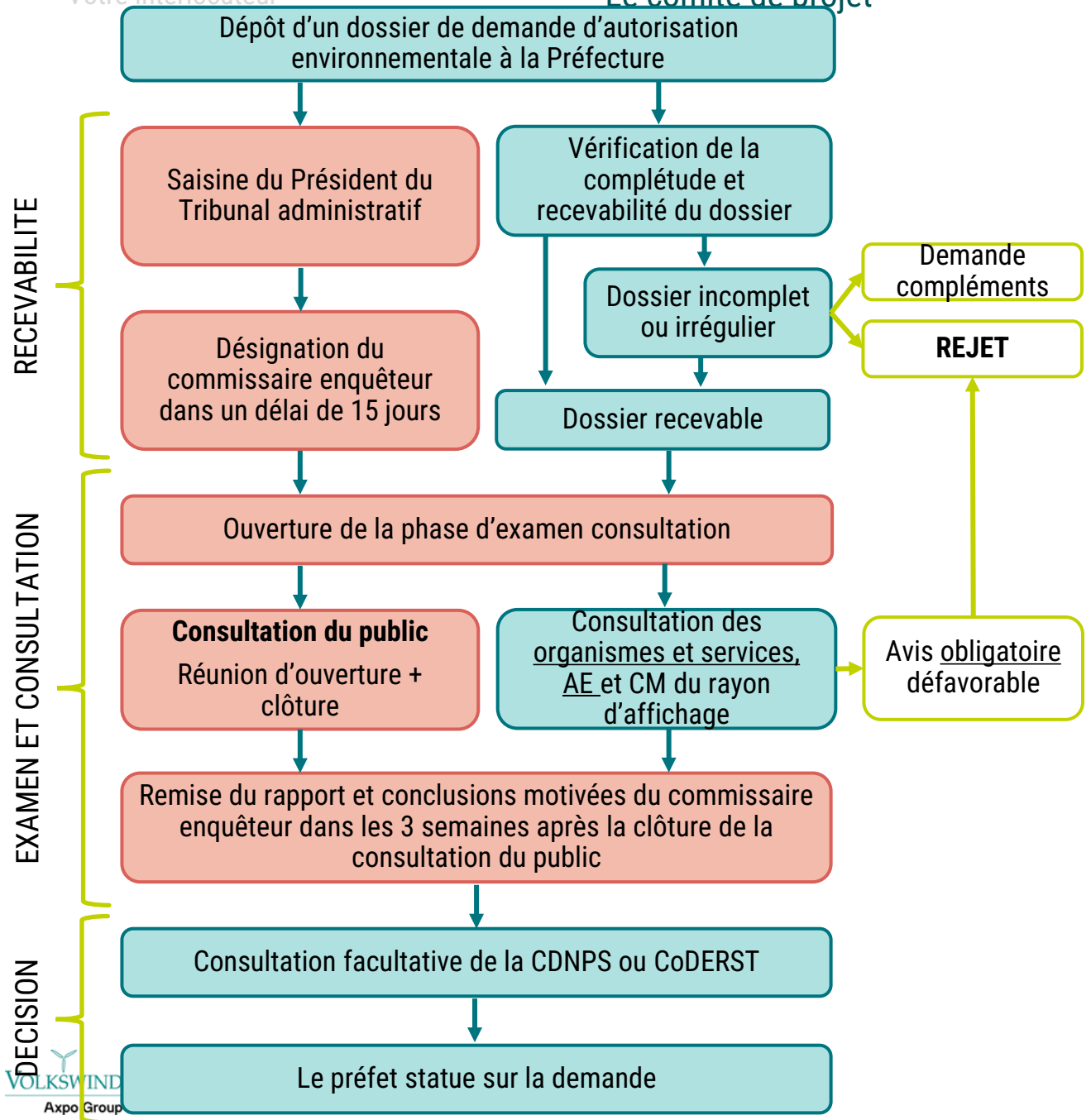

Des recettes financières partagées

Principalement issues de l'IFER* *(Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)*, les retombées économiques sont durables et non délocalisables. La répartition sur le territoire dépend de la fiscalité de la collectivité :

Estimations pour 1 éolienne, selon le type de fiscalité :

Exemples de puissance unitaire	4 MW	5 MW	6 MW
TOTAL / an	**34 480 €**	**43 100 €**	**51 720 €**

Commune isolée :

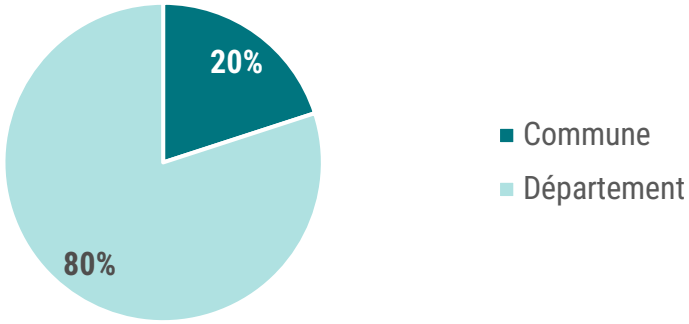

Commune (20%)	6 896 €	8 620 €	10 344 €
Département (80%)	27 584 €	34 480 €	41 376 €

EPCI :

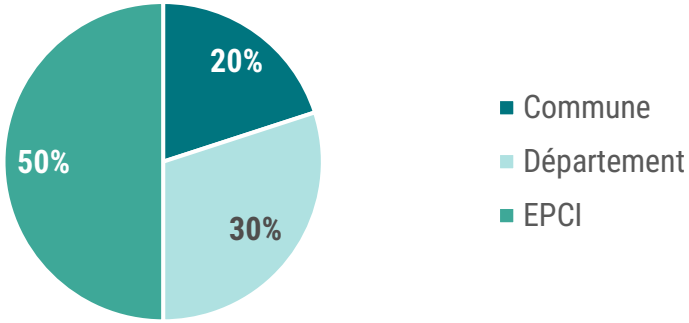

Commune (20%)	6 896 €	8 620 €	10 344 €
Département (30%)	10 344 €	12 930 €	15 516 €
EPCI (50%)	17 240 €	21 550 €	25 860 €

**L'IFER évolue annuellement. IFER éolien 2026 = 8 620 €/MW*

VOLKSWIND
Axpo Group

L'acoustique

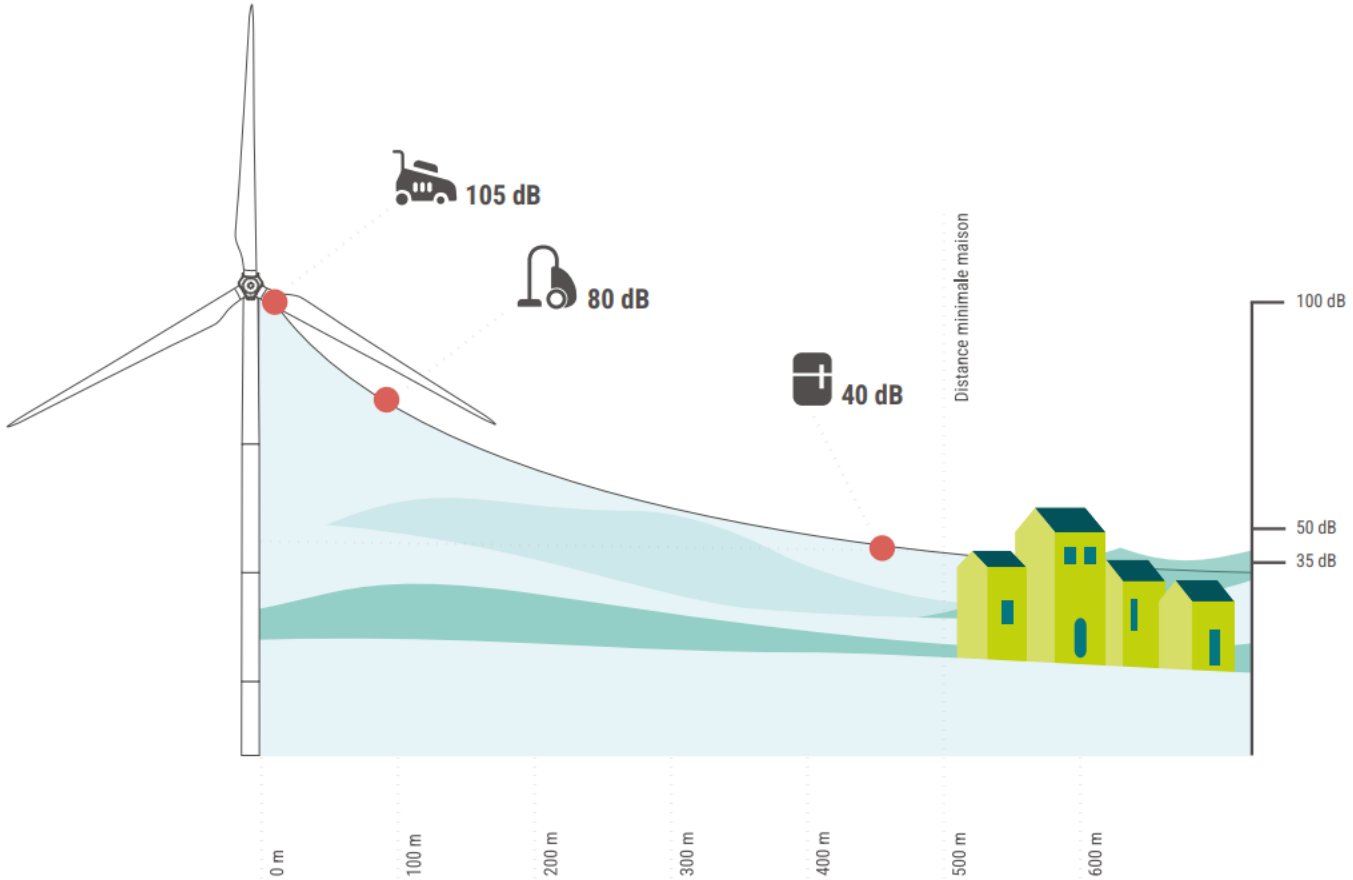

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

« Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont très en deçà de celles de la vie courante. En tout état de cause elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques. »

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

« Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons). »

ANSES, 14 février 2017

Les mesures ERCA

Éviter, réduire et compenser

- **E** Pour éviter les impacts
- **R** Pour réduire les impacts
- **C** Pour compenser les impacts

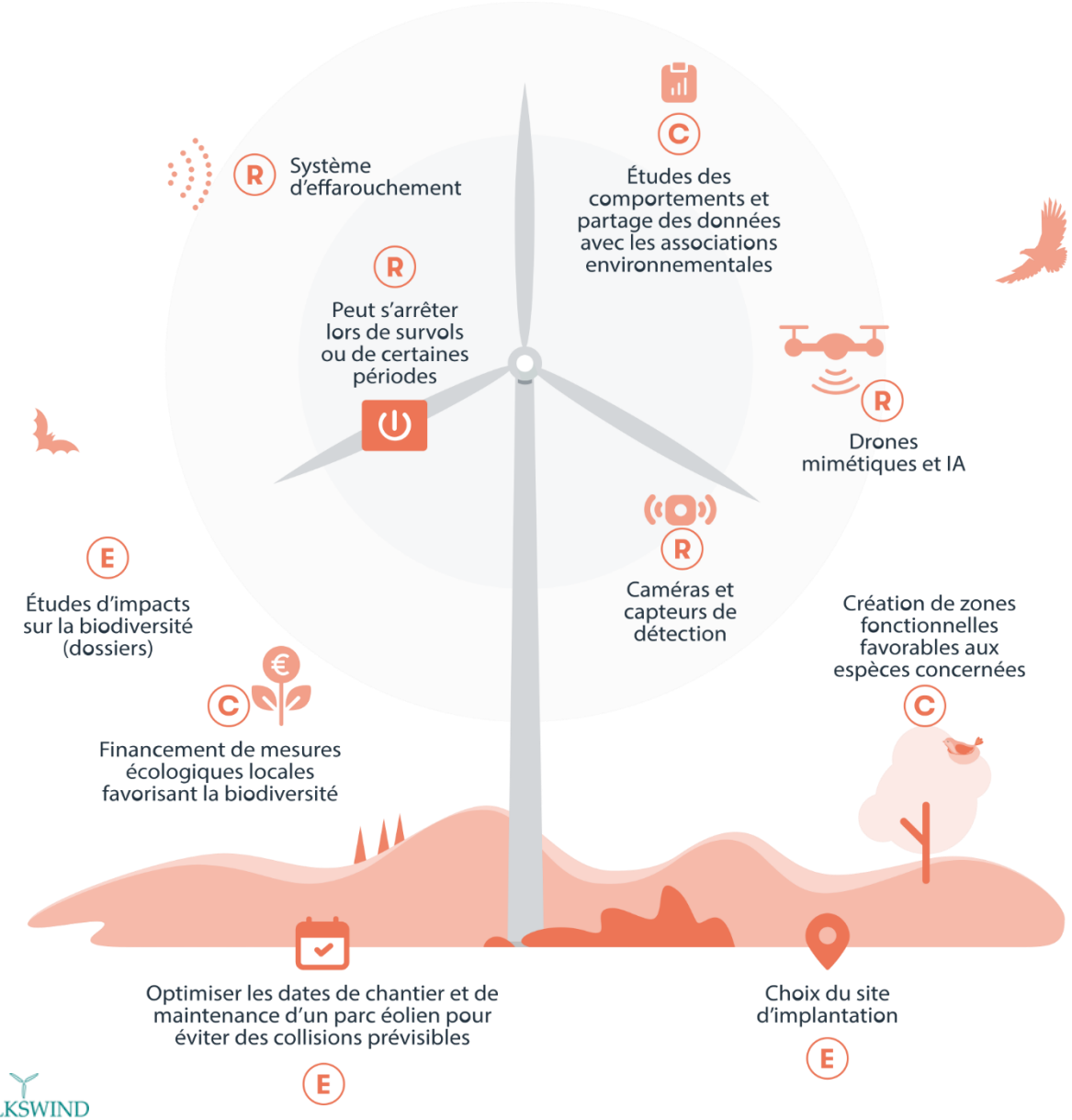

VOLKSWIND
Axpo Group

Biodiversité : Les SDA (Système de Détection de l'Avifaune)

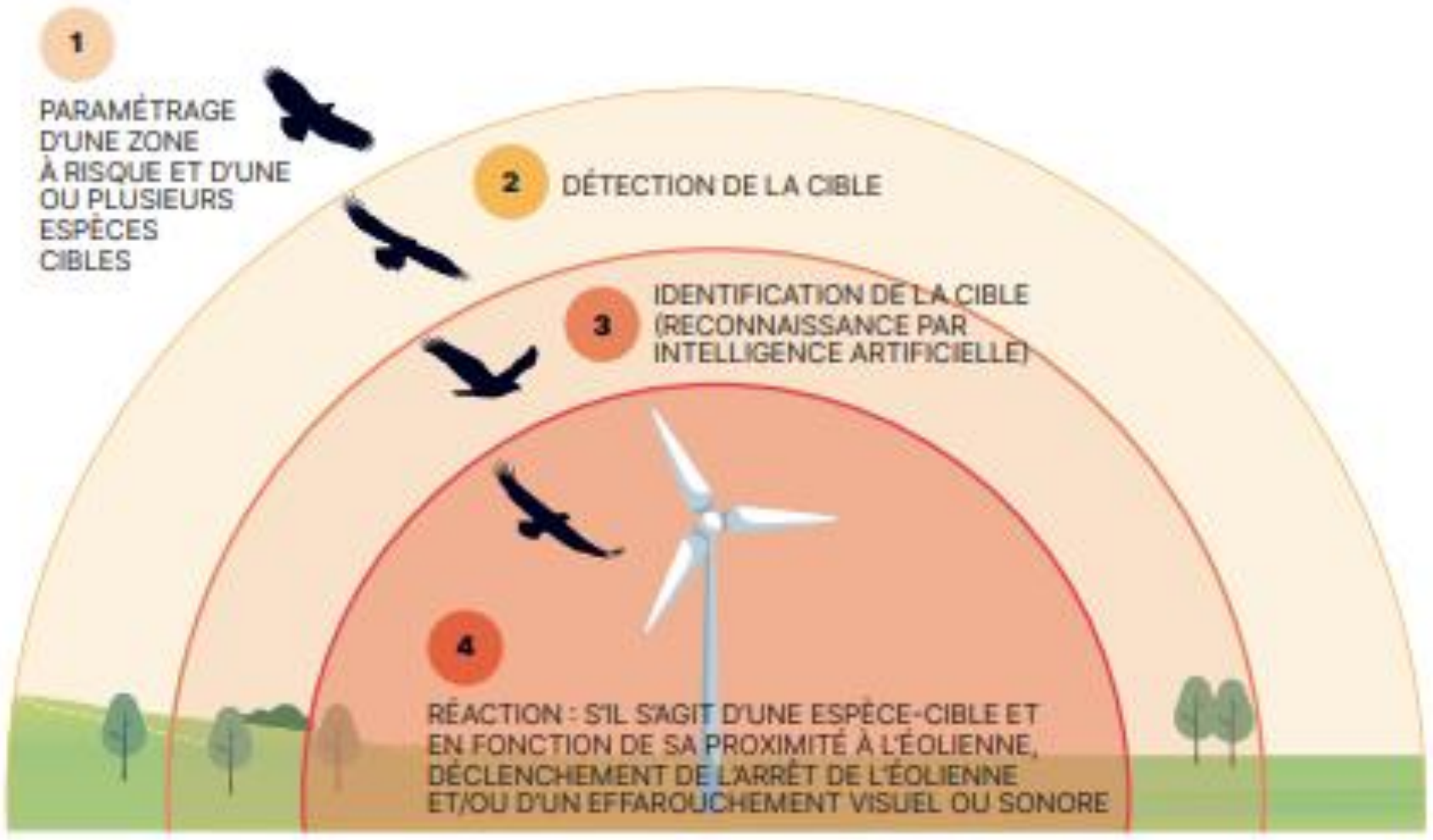

Biodiversité : Les bridages chiroptères

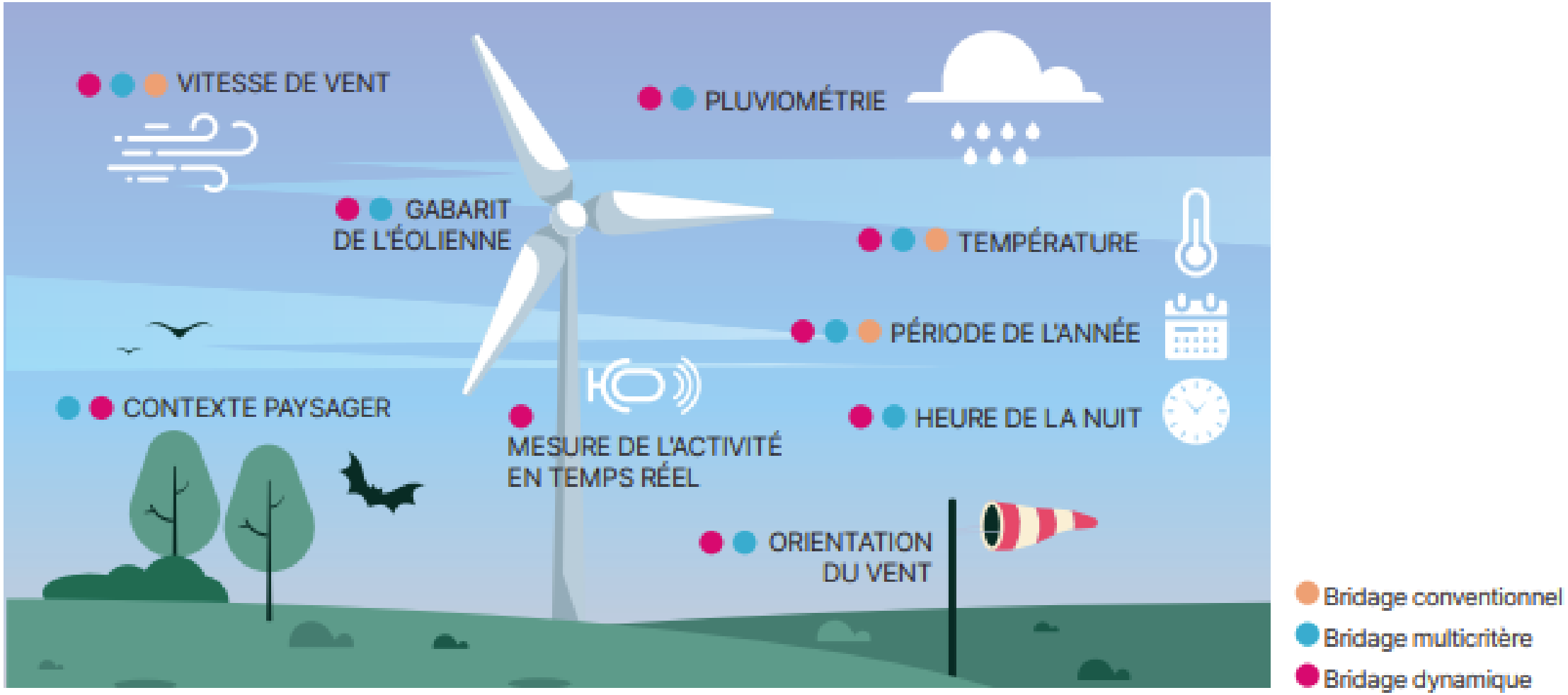

L'étude paysagère et patrimoniale

Exemples de comparaison photomontage / réalité

Ferme éolienne de Benet 2 (85 Vendée)
Mise en service 2019

Ferme éolienne d'Antezant la Chapelle (17 Charente Maritime)
Mise en service 2019

Soutien public au développement des EnR

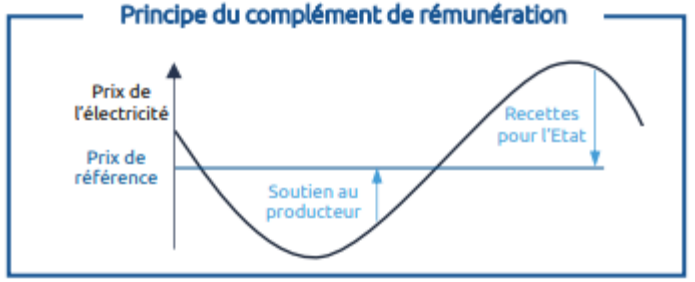

Aujourd'hui le développement des énergies renouvelables repose sur 2 mécanismes de soutien :

- L'obligation d'achat *(tarif fixe, pour certains types de parcs éoliens mis en service avant 2024),*
- Le complément de rémunération *(selon revente sur marché de gros),* pour projets lauréats à appel d'offre tarifaire *(CRE)*

Le financement de ce soutien provient principalement de l'**accise sur l'électricité**.

Le coût du soutien dépend essentiellement du niveau du tarif d'achat garanti par rapport au prix de marché. Les filières les plus compétitives rapportent donc à l'Etat lorsque les prix de marché sont élevés, en reversant la différence.
Ainsi lors de la crise énergétique de 2022-2023, les EnR électriques ont généré 5,7 Mds€ de recettes au budget de l'Etat.

« La filière éolienne terrestre est particulièrement peu coûteuse pour l'Etat. […]. Par ailleurs, au titre de 2025, elle ne représente que 5 % des charges prévisionnelles liées au soutien aux énergies renouvelables électriques en métropole continentale, alors qu'elle produit la moitié des volumes soutenus » (CRE, 2024)

A noter également, qu'au 31/12/2023, **39% des parcs éoliens fonctionnent sans dispositif de soutien,** illustrant la maturité croissante du secteur. Ils reposent sur des contrats directs entre un producteur et un acheteur sur une période donnée, comme les PPA (power purchase agreement).

La facture d'électricité

Décomposition du prix réglementé de l'électricité pour les ménages :

- **La fourniture d'électricité** : coûts de production, approvisionnement (et commercialisation)
- L'acheminement : **transport** et **distribution** de l'électricité via les réseaux
- Les taxes et contribution :
  - **La Contribution Tarifaire d'Acheminement** (CTA)
  - **L'accise sur l'électricité** (ex-CSPE) : **soutien aux EnR**, cogénération, maintien de tarifs réglementés dans les zones non interconnectées (Corse, DOM TOM, îles bretonnes…), les dispositifs de solidarité (tarifs sociaux)
  - **La TVA (20%)**

Les tarifs ont augmenté d'environ 35% entre 2015 et 2025, principalement en raison des coûts de production (**fourniture**) :

- Baisse de la disponibilité du parc nucléaire, et augmentation des dépenses de maintenance *(vieillissement des réacteurs, renforcement des exigences de sureté post Fukushima)*
- Augmentation recours énergies fossiles, et crise d'approvisionnement (gaz et charbon)

Décomposition du prix TTC de l'électricité pour les ménages en France entre 2021 et 2024 *(Source : Prix de l'électricité en France et dans l'Union européenne en 2024 – MTE)*

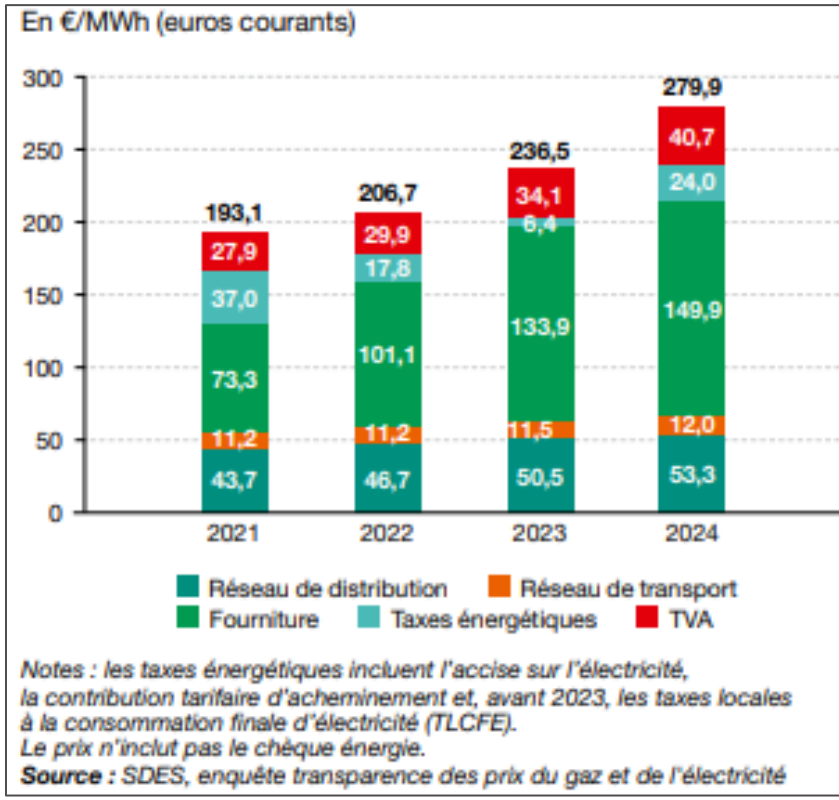

Notes : les taxes énergétiques incluent l'accise sur l'électricité, la contribution tarifaire d'acheminement et, avant 2023, les taxes locales à la consommation finale d'électricité (TLCFE).
Le prix n'inclut pas le chèque énergie.
***Source :** SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité*

	Solaire	Nucléaire	Eolien	Hydroélectricité	Centrales Gaz	Centrales Charbon	Nucléaire EPR
Coûts de production moyens :	40-60 €/MWh	50-60 €/MWh	50-70 €/MWh	40-80 €/MWh	60-100 €/MWh	80-120 €/MWh	80-120 €/MWh

Devenir acteur du projet !

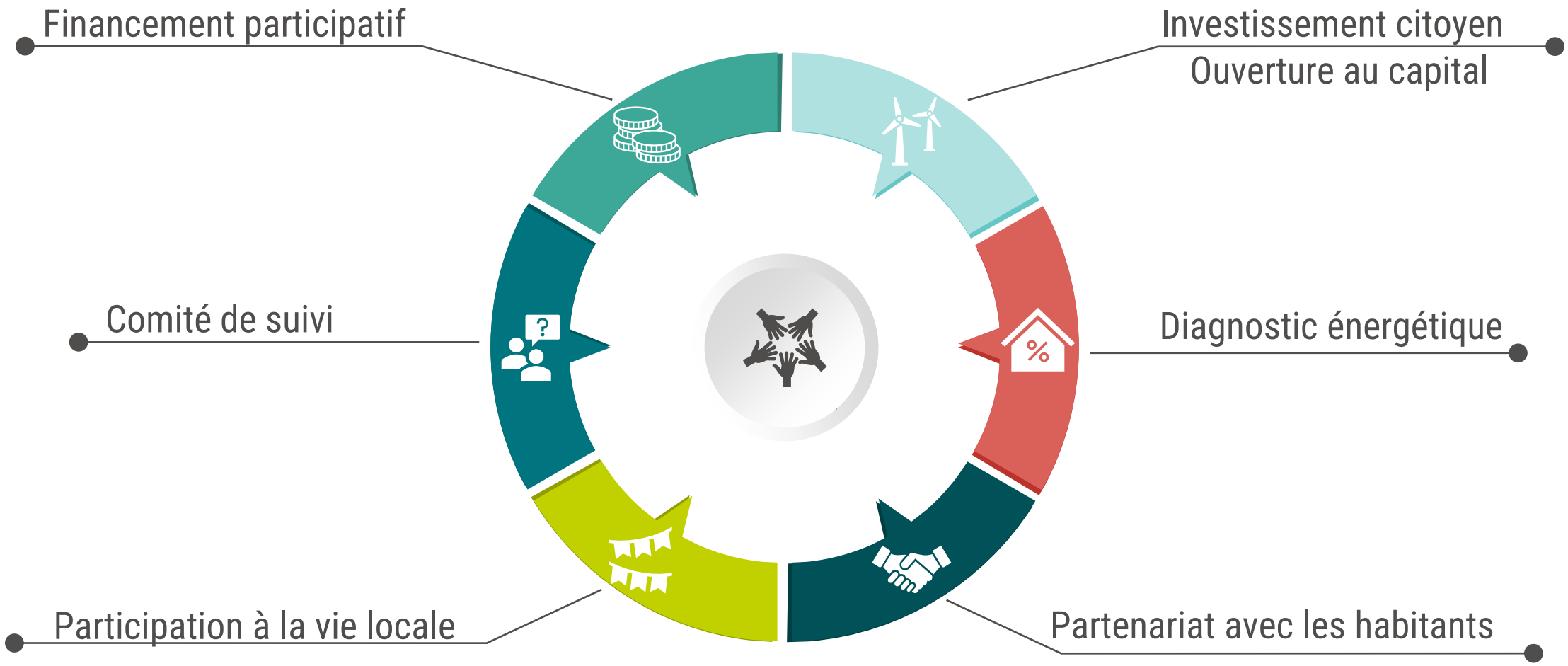

Diagnostic d'efficacité énergétique

Campagne de mesure
Bilan des consommations

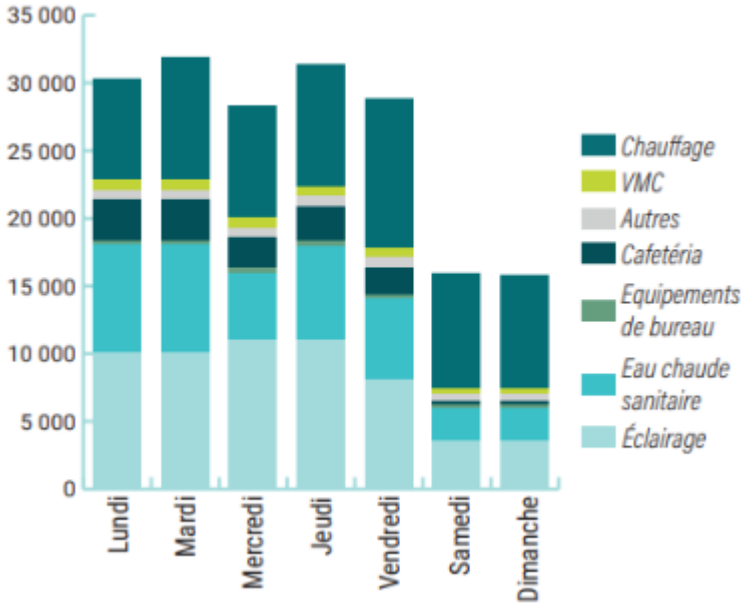

Exemple de résultats sous forme graphique

Proposition de mesures

Action n°2	Programmation horaire du chauffage
Description	Arrêt du chauffage en dehors des périodes d'activité
Economies d'énergies	2 068,4 kWh par an
Emission de GES évités	117,9 kgCO_2 par an
Coût	Pas de coût
Economies financières	294 euros par an

Exemple de synthèse d'une fiche action

Exemples de mesures

Adaptation du contrat de fourniture électrique (par exemple : diminution de la puissance souscrite)

Gestion des veilles, programmation du chauffage ou de la climatisation

Électrification du parc automobile

Modernisation des équipements
(ex : candelabres LED et programmation)

Autoconsommation photovoltaïque

VOLKSWIND
Axpo Group

Partenariat avec les habitants

Aide renouvelable aux particuliers :

✓ Aide type « **chèques énergie** »

Les riverains d'un parc éolien pourront bénéficier d'une aide annuelle dès la mise en service.

Exemple : Parc éolien de 8 éoliennes :

✓ Nombre de riverains : 2 467 habitants / 1 122 foyers estimés

✓ Coût annuel = 168 300 €

✓ Soit un montant de 150 €/foyer/an sur X années

✓ Remboursement partiel de travaux / achats liés à l'économie d'énergie et à la préservation de l'environnement

✓ Mesures d'accompagnement destinées aux riverains du projet *(haies paysagères, parcours découverte, vie locale…)*

Mesures d'accompagnements

Paysage et Biodiversité

Installation de nichoirs
Plantation de haies
Enfouissement de réseaux
Aménagements paysagers

Brillac Oradour Fanais (16)

Brillac Oradour Fanais (16)

Participation à la vie locale

Aménagements pour la mobilité douce (voies cyclables)

Sponsor
Association sportive Allery-Airaines (80)

Visite de chantier
Bois de la Hayette (80)

Fête de l'agriculture
Cormainville (28)

Patrimoine

Réhabilitation
Mécénat
Parcours pédestre éducatif sur les EnR

Restauration du clocher- Glenay (79)

Financement d'un véhicule communal électrique - Plaisance (86)

Le comité de suivi

> Groupe de travail actif **tout au long du développement du projet**

Replacer le citoyen au cœur du projet et des réflexions :

- Partager des connaissances du terrain
- Evoquer les points de blocage
- Dialoguer, se concerter
- Décider des mesures d'accompagnement
- Construire les modalités d'information

Modalités d'information

Livret d'information

Exposition en mairie

Site internet dédié

Visite de parc / chantier

Comité de suivi

Bénéfices environnementaux

1 éolienne de 4,2 MW
(avec une vitesse de vent de 6,2 m/s)
Produira l'équivalent de :

La consommation annuelle de
7 800 foyers - **17 200** habitants

Sources : Commission de Régulation de l'Energie – 2020 ; Statistiques INSEE 2017

L'électricité nécessaire au transport personnel de **19 000** français en véhicule électrique

Sources : Hellowatt, statista

Soit l'équivalent de
22 000 tCO_2/an évitées

Hypothèse : En véhicule thermique. Objectif norme 2020